



A M I C A L E
D E S A N C I E N S
P A R L E M E N T A I R E S
D U Q U É B E C

VOLUME 19, NUMÉRO 2, JUIN 2018

LE TEMPS DE PAROLE

- 50^e anniversaire du Parti québécois
- L'assemblée générale annuelle du 16 mai 2018
- Le mandat d'initiative sur la place des femmes en politique

TABLE DES MATIÈRES

LES PREMIERS MINISTRES PÉQUISTES DU QUÉBEC



René Lévesque, 1976-1985
Fonds Assemblée nationale du Québec
Photographe : Kedl



Pierre Marc Johnson, 1985
Fonds Assemblée nationale du Québec
Photographe : Kedl



Jacques Parizeau, 1994-1996
Fonds Assemblée nationale du Québec
Photographe : Daniel Lessard



Lucien Bouchard, 1996-2001
Fonds Assemblée nationale du Québec
Photographe : Daniel Lessard



Bernard Landry, 2001-2003
Fonds Assemblée nationale du Québec
Photographe : Daniel Lessard



Pauline Marois, 2012-2014
Fonds Assemblée nationale du Québec
Photographe : Marc-André Grenier

3 Mot du rédacteur

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

4 Conseil d'administration 2018-2019

5 Rapport du président

9 Rapports des comités

12 Prix de l'Amicale

17 Sous l'œil des photographes

50^e ANNIVERSAIRE DU PARTI QUÉBÉCOIS

22 Le Parti québécois : un demi-siècle d'existence

27 Le gouvernement Lévesque : la deuxième phase de la Révolution tranquille

31 Le gouvernement Parizeau propose la souveraineté du Québec

35 Le gouvernement Bouchard : redressement économique et progrès social

38 Le gouvernement Landry : miser sur le développement économique et la justice sociale

41 Le gouvernement Marois : un mandat bref, un bilan étoffé

AFFAIRES COURANTES

45 La place des femmes en politique

JE ME SOUVIENS

48 Le cimetière de la guerre de Sept Ans

51 *Coups de crayon! La satire politique en dessins*

EN PREMIÈRE LECTURE

52 En première lecture

EN DEUXIÈME LECTURE

55 Les Prix du livre politique de l'Assemblée nationale

À L'ÉCRAN

56 Mémoires de députés

ANCIENS ET ANCIENNES PARLEMENTAIRES EN ACTION

58 Anciens parlementaires en action

63 Songhaï : une Afrique qui relève la tête

SOUVENONS-NOUS DE ...

65 Souvenons-nous de...

PLACE AUX CITOYENS

68 Le nouveau pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale : le chantier progresse

LE PARTI QUÉBÉCOIS A 50 ANS

Le numéro de janvier nous permettait de pénétrer dans l'univers des courriéristes parlementaires, ces journalistes qui scrutent l'actualité politique de près et ont une influence certaine sur l'opinion publique, au point où on parle d'eux et elles en les qualifiant de quatrième pouvoir. En juin 2017, nous soulignons les 150 ans du Parti libéral du Québec; puisque l'année 2018 marque les 50 ans du Parti québécois, il allait de soi que ce numéro y soit largement consacré. Ainsi, les principaux collaborateurs et collaboratrice des premiers ministres issus du Parti québécois ont accepté avec enthousiasme de rédiger un article qui dresse le bilan des gouvernements Lévesque, Parizeau, Bouchard, Landry et Marois. Je vous invite à prendre le temps de lire ces récits qui vous replongeront dans l'effervescence politique des dernières décennies. Aussi, les historiens Martin Pelletier et Michel Lévesque nous permettent de suivre le parcours du parti de René Lévesque, depuis ses débuts jusqu'à nos jours.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Revivez les temps forts de la toute récente assemblée générale de l'Amicale, tenue à Québec. Prenez connaissance du contenu des rapports du président Bordeleau et des présidentes et présidents des comités en parcourant la section du présent numéro qui en dresse le bilan.

LES PRIX DE L'AMICALE

Le Temps de parole souligne le mérite des lauréats des prix Jean-Noël-Lavoie et René-Chaloult, décernés à Jacques Brassard et Lise Bacon. Vous prendrez connaissance de leurs interventions et de celles de Claude Lachance et France Dionne, qui brosent un intéressant portrait des ex-parlementaires alors honorés.

LA PARITÉ

Marie Malavoy reprend le contenu de la présentation des représentantes du Comité des femmes de l'Amicale, qui ont comparu en commission parlementaire en décembre dernier. Le sujet de la consultation de la Commission des relations avec les citoyens portait sur la place des femmes en politique.



René Blouin

L'AFRIQUE

Après avoir passé plus d'un mois au Bénin en début d'année, je n'ai pu résister à l'envie de vous présenter les résultats d'une initiative africaine emballante, qui montrent bien que l'Afrique peut relever la tête.

LA GUERRE DE SEPT ANS

André Gaulin a fasciné nos collègues qui ont participé à la visite du cimetière de la guerre de Sept Ans. Laissez-vous entraîner dans le captivant voyage historique qu'il vous propose.

RELAXEZ...

Relaxez... et prenez le temps de parcourir cet exemplaire du *Temps de parole*. Serge Geoffrion vous y convie en présentant sa chronique « En première lecture », alors que je vous invite à suivre nos « Anciens et anciennes parlementaires en action ». Nombre d'autres sujets ne manqueront pas de vous intéresser.

■ René Blouin

Rédacteur en chef

Député de Rousseau de 1981 à 1985

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2019

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMICALE DES ANCIENS PARLEMENTAIRES DU QUÉBEC (AAPQ)

ÉLUS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 MAI 2018

PRÉSIDENTE

- M^{me} Rita Dionne-Marsolais
Députée de Rosemont (1994-2008)

VICE-PRÉSIDENTE

- M^{me} France Dionne
Députée de Kamouraska-Témiscouata
(1985-1997)

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

- M. Christian Lévesque
Député de Lévis (2007-2008)

ADMINISTRATEURS

- M. Normand Jutras
Député de Drummond (1994-2007)
- M. Maurice Richard
Député de Nicolet (1985-1989)
et de Nicolet-Yamaska (1989-1994)
- M^{me} Michelyne C. St-Laurent
Députée de Montmorency (2012-2014)

PRÉSIDENT SORTANT

- M. Yvan Bordeleau
Député de l'Acadie (1989-2007)

PRÉSIDENTS ET PRÉSIDENTES DES COMITÉS DE L'AAPQ

COMITÉ DES ACTIVITÉS

- M^{me} Lucie Papineau
Députée de Prévost (1997-2007)

COMITÉ DES ARCHIVES ET OBJETS DE MÉMOIRE

- M. Jacques Brassard
Député de Lac-Saint-Jean (1976-2002)

COMITÉ DES COMMUNICATIONS (LE TEMPS DE PAROLE)

- M. René Blouin
Député de Rousseau (1981-1985)

COMITÉ SUR LE PARLEMENTARISME ET LA DÉMOCRATIE

- M^{me} France Dionne
Députée de Kamouraska-Témiscouata
(1985-1997)

COMITÉ DES FEMMES ANCIENNES PARLEMENTAIRES

- M^{me} Marie Malavoy
Députée de Sherbrooke (1994-1998)
et de Taillon (2006-2014)

Fonds Assemblée nationale du Québec. Photographie : Marc-André Grenier



Yvan Bordeleau, Michelyne C. St-Laurent, Rita Dionne-Marsolais, France Dionne
et Normand Jutras.
Étaient absents sur la photo : Christian Lévesque et Maurice Richard

Photographe : Olivier Croteau



Maurice Richard



Christian Lévesque

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'Amicale des anciens parlementaires est composé de six administrateurs, élus par l'assemblée générale des membres, et du président sortant, M. Michel Létourneau. J'assume la présidence de l'Amicale, M^{me} Rita Dionne-Marsolais est vice-présidente, M. Michel Morin est secrétaire-trésorier, M^{mes} France Dionne et Michelyne C. St-Laurent ainsi que M. Michel Tremblay sont administrateurs. En plus des administrateurs et du président sortant, les présidents des cinq comités permanents de l'Amicale sont invités à participer à toutes les réunions du conseil d'administration.

REPRÉSENTATION DE L'AMICALE

Durant l'année, le président et les membres du conseil d'administration de l'Amicale sont conviés à assister à différents événements. En lien avec notre mission et, dans la mesure du possible, nous tenons à ce que l'Amicale y soit représentée.

La présidente du Comité sur le parlementarisme et la démocratie, M^{me} France Dionne, a représenté l'Amicale à la réunion annuelle des associations d'anciens parlementaires des provinces et du fédéral qui s'est tenue à Edmonton en juin 2017. Cette rencontre annuelle a pour but de partager les expériences et le fonctionnement des différentes associations d'anciens parlementaires.

J'en profite pour saluer les représentants de trois associations qui se sont déplacés pour participer aux activités de notre 24^e assemblée générale :

- M. David Warner, président de l'Association ontarienne des ex-parlementaires;
- M. Léo Piquette, représentant de l'Association des anciens parlementaires de l'Assemblée législative de l'Alberta;
- M. Marcel R. Tremblay, représentant de l'Association canadienne des ex-parlementaires. Je veux ici remercier M. Tremblay pour son excellente collaboration lors de notre recherche d'un vérificateur.

Au cours des 12 derniers mois, j'ai représenté l'Amicale aux funérailles de M. Jacques Daoust, j'ai assisté

au lancement du livre de M. André Bourbeau et ai représenté l'Amicale à ses funérailles. Un poste étant statutairement réservé pour le président de l'Amicale des anciens parlementaires au conseil d'administration de la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager, j'ai assisté à la réunion de son conseil d'administration. J'en profite d'ailleurs pour saluer la présidente de la Fondation, M^{me} Monique Richard, qui est présente à notre assemblée générale. J'ai rencontré le président de l'Assemblée nationale et président honoraire de l'Amicale, M. Jacques Chagnon, afin de faire le point avec lui sur les activités de l'Amicale et les dossiers qui impliquent plus directement l'Assemblée nationale.

M^{me} Michelyne C. St-Laurent a représenté notre Amicale à la cérémonie de remise des Prix du livre politique 2018 et M^{me} Rita Dionne-Marsolais a représenté l'Amicale à la première activité de l'Association des anciens élus municipaux du Québec.

COMITÉS PERMANENTS

Les cinq comités permanents de l'Amicale ont poursuivi leurs activités efficacement tout au long de l'année. Je vous rappelle le nom des présidents et présidentes des comités permanents de l'Amicale : MM. Jacques Brassard et René Blouin et M^{mes} France Dionne, Marie Malavoy et Lucie Papineau.

DOSSIERS PRIORISÉS

Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi le développement de plusieurs dossiers importants pour le fonctionnement et le développement des activités de l'Amicale. Voici donc une mise à jour de l'évolution de ces dossiers :

Commémoration du 225^e anniversaire des institutions parlementaires et premier Parlement du Québec

En 2015, les membres de l'Amicale avaient adopté à l'unanimité une motion, proposée par notre collègue André Gaulin, pour souligner le 225^e anniversaire des institutions parlementaires et du premier Parlement du Québec.



Yvan Bordeleau

L'Amicale en a informé le président de l'Assemblée nationale afin qu'il puisse y donner suite en concertation avec les autorités canadiennes. Après une première analyse des nombreux dossiers soumis, Patrimoine Canada a retenu la proposition de la mise en place d'un monument visant à commémorer cet événement important pour le Québec.

La direction de l'Assemblée nationale nous a informés récemment de la conclusion du dossier. Patrimoine Canada a accepté de contribuer, pour un montant de 215 000 \$, à la mise en place d'un monument constitué de la sculpture d'Alfred Laliberté intitulée « Le député arrivant à Québec », monument qui sera érigé sur les terrains de l'Assemblée nationale et inauguré en juillet prochain. Encore une fois, merci à André Gaulin pour nous avoir sensibilisés à l'importance de cet anniversaire.

Salon des anciens

Le président de l'Assemblée nous a confirmé par écrit récemment que, lors des réaménagements qui s'effectueront en 2019, le Salon des anciens sera relocalisé à l'endroit actuellement occupé par la Boutique de l'Assemblée, au rez-de-chaussée (angle façade du parlement et Grande-Allée). Rappelons que ce salon est ouvert à tous les membres de l'Amicale lors de leur passage au parlement, pour une rencontre avec des anciens collègues, pour y travailler ou pour une petite pause. À vous d'en profiter.

Entente concernant un support financier de l'Assemblée nationale

Les dépenses, depuis une dizaine d'années, excèdent annuellement les revenus en moyenne d'environ 3 300 \$, essentiellement en raison des dépenses liées à notre assemblée générale annuelle et des dépenses pour la tenue des réunions du conseil d'administration et des comités de l'Amicale. Ces dépenses reflètent le dynamisme de l'Amicale et sont nécessaires à son bon fonctionnement. Dans le but de compresser le plus possible les dépenses, nous avons tenu certaines réunions par conférence téléphonique, adopté une politique claire du remboursement des dépenses. De plus, une augmentation de 15 \$ de la cotisation annuelle a été appliquée en 2018.

Il est important de rappeler que l'Assemblée nationale assume de nombreuses dépenses de l'Amicale : local où est situé le secrétariat de l'Amicale, salaire de notre secrétaire administrative, Salon des anciens, accès à tous les services d'informatique, de graphisme et d'impression, coûts de notre publication *Le Temps de parole* et de la production des émissions télévisées *Mémoires de députés*, envois postaux, etc. Quant à elle, l'Amicale assume la totalité des frais de ses activités et du fonctionnement de ses réunions, et ce, à même les cotisations et dons des membres de l'Amicale qui constituent notre unique source de revenus.

Nous avons donc sensibilisé le président de l'Assemblée nationale à cet état de fait et lui avons présenté une demande d'aide financière visant à combler ce déficit récurrent. Ainsi, nous recevons un support financier annuel qui viendra annuler globalement ce déficit relié à notre croissance des dernières années. Ce montant progressif a été rétroactivement fixé à 2 500 \$ pour l'année 2017 et sera de 3 000 \$ en 2018, 3 500 \$ en 2019, 4 000 \$ en 2020 et de 4 500 \$ en 2021.

Présentation des finances de l'Amicale

Après avoir modifié nos catégories de revenus et de dépenses, nous pourrions présenter des états financiers annuels fournissant des informations plus détaillées de nos revenus et dépenses lors de notre assemblée générale, le tout en collaboration avec notre nouveau vérificateur, M. Gaétan Giguère. Toute cette démarche fort exigeante n'aurait pas été possible sans la collaboration de notre secrétaire-trésorier, M. Michel Morin, et de notre secrétaire administrative, M^{me} Manon Voyer.

Paiement par carte de crédit

À la suite de plusieurs demandes des membres, nous avons travaillé, tout au cours de l'année, sur un projet de paiement des cotisations et des activités par carte de crédit. La Direction de l'informatique de l'Assemblée nationale nous assure que ce service sera disponible au début de l'année 2019.

Espace muséal dans les locaux de l'Assemblée nationale

À la suite d'une proposition appuyée par les membres de l'Amicale lors de l'assemblée générale de 2015, j'ai eu l'occasion de rappeler, à quelques reprises, au président de l'Assemblée nationale l'importance de prévoir un espace qui serait dédié à l'exposition et à la mise en valeur des objets de mémoire légués par les anciens parlementaires et autres donateurs. Le président de l'Assemblée lui-même s'est joint aux membres du conseil pour une visite récente des lieux d'entreposage de ces objets. Ce dernier a bien reçu notre représentation et nous a assurés que celle-ci sera prise en considération au moment de la planification de la réallocation des espaces à venir au cours des prochains mois.

Publications des anciens parlementaires

À la suite d'une proposition faite par M^{me} Louise Harel lors de notre assemblée générale de mai 2017, nous avons sensibilisé le président de l'Assemblée nationale au fait que l'Amicale souhaiterait qu'il y ait un moyen approprié de mettre en évidence les diverses publications des anciens parlementaires dans les locaux de la Boutique de l'Assemblée de façon à ce que les visiteurs en soient informés et puissent, si intéressés, prendre les mesures pour se les procurer dans les librairies ou auprès des éditeurs. Cela permettrait de rappeler l'implication et la contribution des anciens parlementaires à la réflexion et à la vie politiques, même après leur période active en politique. Une telle mesure viendrait appuyer les gestes déjà posés par la Bibliothèque de l'Assemblée qui expose ces ouvrages au moment de leur parution. Cet autre dossier méritera certainement un suivi au moment de la relocalisation de la Boutique dans la nouvelle section en construction.

Identification des nouvelles salles pour les travaux des commissions

Dans la nouvelle section présentement en construction, il est prévu qu'il y ait deux nouvelles salles pour

les travaux des commissions. Comme les salles actuelles portent le nom de deux grands hommes politiques, Louis-Joseph Papineau et Louis-Hippolyte La Fontaine, nous avons fait des représentations auprès du président de l'Assemblée nationale afin que les nouvelles salles rendent hommage à des femmes qui ont joué un rôle important dans la vie politique du Québec. Cette proposition fut accueillie favorablement et il faut espérer que les choix définitifs viendront répondre à notre suggestion. C'est un dossier à suivre au cours des prochains mois.

ADHÉSION

En date du 14 mai 2018, l'Amicale comptait 189 membres, ce qui représente un peu moins de 50 % des anciens parlementaires.

ENREGISTREMENT DE TÉMOIGNAGES

Depuis onze ans, le plateau de la série *Mémoires de députés* accueille des anciens parlementaires. C'est avec générosité qu'ils racontent des anecdotes, des moments forts et des événements charnières qui ont marqué leur passage en politique québécoise. Durant sa 10^e saison (automne 2017-hiver 2018), huit anciens députés ont témoigné sur leur vie parlementaire, ce qui a permis de réaliser vingt émissions : Bernard Landry, Diane Barbeau, Jean-Claude Rivest, Michel Létourneau, Liza Frulla, Louise Harel, Robert Benoit et Jean Rochon. À ce jour, les témoignages de 110 invités ont été enregistrés, pour une production totale de 307 émissions. La 11^e saison (automne 2018-hiver 2019) ne sera pas en reste, car huit nouveaux invités parleront de leur carrière politique. Cette année, exceptionnellement, les tournages débiteront à la mi-juillet. Actuellement, la plupart des anciens parlementaires ont confirmé leur présence. Il est bon de rappeler que la production de courtes capsules tirées des entrevues de la série *Mémoires de députés* se poursuit. Elles sont diffusées sur le Canal, sur le site de l'Assemblée nationale et dans les médias sociaux.

PRIX DE L'AMICALE

L'Amicale des anciens parlementaires du Québec a décerné le 16 mai 2018 les Prix de l'Amicale à deux de ses membres. Cette année, M. Jacques Brassard est le récipiendaire du prix Jean-Noël-Lavoie et M^{me} Lise Bacon est la récipiendaire du prix René-Chaloult. Ces prix reconnaissent de façon tangible l'engagement et le rayonnement de nos membres. Deux de nos collègues, M. Claude Lachance et M^{me} France Dionne, ont rendu hommage aux lauréats. Au nom du président de l'Assemblée nationale, le vice-président M. François Gendron a remis la médaille de l'Assemblée nationale aux deux récipiendaires.

NÉCROLOGIE

Sur une note un peu plus triste, depuis mai 2017, 12 de nos anciens collègues nous ont quittés. Il s'agit de MM. Jacques Daoust, Laurent Lavigne, Léonard Lévesque, Jérôme Choquette, Roma Hains, Henri-E. Laberge, François Aquin, Guy Joron, André Bourbeau, Jean-Guy Trépanier, Clément Vincent et Pierre Descoteaux.

SECRÉTARIAT

Je désire souligner la contribution importante de notre secrétaire, Manon Voyer, qui assure depuis maintenant quatre années le bon fonctionnement de notre secrétariat. Le secrétariat assure la planification et les suivis des réunions du conseil d'administration et des comités, la coordination des activités de l'Amicale et les liens administratifs avec l'Assemblée nationale. Je veux la remercier très sincèrement pour son empressement à donner suite aux demandes de nos membres et de nos nombreux partenaires. Régulièrement, elle doit répondre aux demandes notamment de chercheurs, de journalistes ou de divers groupes intéressés par l'expertise de nos membres et leur connaissance de l'environnement politique d'hier et d'aujourd'hui. En faisant les contacts et les liens nécessaires, en effectuant certaines recherches et répondant à ces

demandes, elle contribue à la mission de l'Amicale. Sans son excellente collaboration et sa disponibilité, il m'aurait été difficile, en tant que président, de faire progresser et mener à bonne fin les nombreux projets que le conseil d'administration a mis de l'avant dans le but de répondre encore mieux aux attentes et aux besoins des membres de l'Amicale.

REMERCIEMENTS

La tenue de l'assemblée générale annuelle 2018 marque la fin de mon mandat de président de l'Amicale. Je veux remercier sincèrement tous les membres du conseil, administrateurs ainsi que présidentes et présidents des comités, pour leur excellente collaboration, leur appui et leur engagement. Je désire souligner, plus particulièrement, le départ de deux collègues membres de notre conseil, MM. Michel Morin et Michel Tremblay qui terminent leur mandat, et les remercier, au nom de vous tous, pour leur contribution et leur dévouement. Un grand merci également au président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chagnon, et au secrétaire général, M. Michel Bonsaint, pour leur compréhension, leur excellente collaboration et leur engagement envers l'Amicale. Sans ces derniers, le conseil d'administration ne pourrait accomplir la mission de l'Amicale avec autant d'enthousiasme.

Je veux également vous remercier tous pour la confiance que vous m'avez accordée lors des deux dernières années. Nous avons tous ensemble fait un effort pour contribuer au développement et au rayonnement de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec. Merci encore de m'avoir permis d'assumer la présidence de cette exceptionnelle Amicale qui regroupe tous ceux et celles qui, un jour, ont eu l'honneur et le privilège d'être appelés à représenter leurs concitoyens dans l'enceinte de cette Assemblée nationale.

Je nous souhaite une bonne continuité.

■ **Yvan Bordeleau**

Député de l'Acadie de 1989 à 2007

LES COMITÉS DE L'AMICALE EN ACTION

JACQUES BRASSARD ET LE COMITÉ DES ARCHIVES ET OBJETS DE MÉMOIRE

Nous avons tenu deux réunions du Comité des archives, mais nous avons aussi fait une visite, accompagnés de membres du conseil d'administration et du président de l'Assemblée nationale, des espaces de traitement des archives et ceux de l'entreposage des objets de mémoire. Il en ressort que le rythme des dépôts d'archives et des objets de mémoire se maintient, aussi bien à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale qu'à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Nous y avons constaté la compétence du personnel affecté au traitement des archives et des objets de mémoire, mais également le manque d'espace pour un entreposage adéquat des objets de mémoire. C'est un problème qui ne pourra pas perdurer encore bien longtemps. Pour ce qui est de la mise en valeur des objets de mémoire, nous n'avons pas oublié la motion adoptée l'an dernier réclamant un espace muséal approprié, que ce soit dans la nouvelle partie du parlement ou dans l'ancienne. Il nous semble toujours que les deux vitrines muséales prévues dans la nouvelle partie sont insuffisantes. La bonne nouvelle, c'est que le président n'a pas rejeté la motion. Il réfléchit toujours. Une autre motion adoptée l'an dernier a été mise en œuvre; les députés ont donc reçu les documents pertinents en matière de dépôt de leurs archives. Ceux qui ont déjà annoncé leur départ savent donc ce qu'il convient de faire. Ceux qui s'ajouteront par suite d'une décision de l'électorat le savent également.

RENÉ BLOUIN ET LE COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Le Comité des communications publie deux fois l'an la revue *Le Temps de parole*. Il prend en charge sa production, depuis son ébauche jusqu'à sa distribution. Il est aussi responsable du site Web de l'Amicale. En juin 2017, la une de notre publication soulignait les 150 ans du Parti libéral du Québec, alors que le numéro de janvier dernier portait sur

ce qu'il est convenu d'appeler le quatrième pouvoir, c'est-à-dire la Tribune de la presse au Parlement de Québec. L'édition de juin souligne les 50 ans du Parti québécois. Depuis janvier 2017, les membres sont invités à adopter la version Web du *Temps de parole*. Nous estimons que, graduellement, le lectorat de cette version grandira, comme cela est observable pour d'autres publications, diminuant notamment l'utilisation du papier et les frais postaux. En outre, seuls ceux et celles qui sont membres de l'Amicale peuvent recevoir la version imprimée, alors que les autres ex-parlementaires n'ont accès qu'à la version Web. C'est un des avantages accordés aux membres. Je vous souligne enfin que, si vous voulez consulter votre revue, vous y avez accès tous les jours de la semaine, 24 heures sur 24, sur le site de l'AAPO. En terminant, je remercie les membres du Comité, Rita Dionne-Marsolais, Serge Geoffrion, Marie Malavoy et Carole Théberge, pour leur collaboration indéfectible. Je remercie aussi Sylvie Robitaille, de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, qui coordonne avec grande compétence et enthousiasme les étapes de production du *Temps de parole*, en plus de Manon Voyer qui est toujours là pour nous épauler.

FRANCE DIONNE ET LE COMITÉ SUR LE PARLEMENTARISME ET LA DÉMOCRATIE

Les objectifs du Comité visent à offrir ses services et l'expertise de ses membres aux organismes dédiés à l'observation électorale et à la formation dans les démocraties émergentes, notamment aux partis politiques, à la société civile et aux organisations vouées à l'avancement des droits des femmes et de la jeunesse. Le Comité doit aussi chercher à favoriser le développement de relations avec d'autres instances d'anciens parlementaires, autant qu'à faire la promotion de la démocratie auprès de la population en général. France Dionne a participé à la rencontre annuelle des associations d'anciens parlementaires des provinces qui s'est tenue en 2017 à Edmonton, en Alberta.

Les représentants de l'Association des anciens parlementaires de l'Alberta étaient notamment fort intéressés par les services offerts par les associations des autres provinces, en particulier par le Québec, puisque les services offerts par notre Amicale sont plus structurés et complémentaires que ce que l'on peut observer dans les autres provinces canadiennes. En outre, la contribution significative de l'Assemblée nationale fut appréciée. Notons que l'Association albertaine offre des services de mentorat aux nouveaux élus. La prochaine rencontre pancanadienne des anciens parlementaires aura lieu en Ontario en octobre prochain. L'alternance voudrait que celle de 2019 se tienne au Québec. Différentes organisations internationales, telles CANADEM, National Democratic Institute ou European Inter-University Centre for Human Rights and Democratisation seraient heureuses de pouvoir compter sur la présence d'anciens parlementaires canadiens afin de faire la promotion de la démocratie, en particulier dans les pays où les femmes veulent prendre des responsabilités politiques. Au Québec, le Directeur général des élections offre ses services afin de préparer de telles missions. Selon l'intérêt des membres de l'Amicale, et étant donné que les élections d'automne permettront d'accueillir au sein de l'Amicale de nouveaux « anciens parlementaires », nous pourrions tenir une rencontre à cet effet lors de l'activité de l'Amicale qui se déroulera à Montréal l'automne prochain.

LUCIE PAPINEAU ET LE COMITÉ DES ACTIVITÉS

Trente-huit ex-parlementaires ont répondu à l'appel qui nous conviait à une rencontre montréalaise au Musée Pointe-à-Callière, dont un des principaux thèmes de l'exposition était le 375^e de la Ville de Montréal. Nous y avons été reçus par madame Francine Lelièvre, directrice générale du Musée Pointe-à-Callière, devenu la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, un des plus importants sites de fouilles archéologiques au pays. Par la suite, nous nous sommes retrouvés au Bistro L'Arrivage, le restaurant du Musée, d'où on peut voir le Vieux-Port

et son fleuve. Un excellent repas nous a été servi et les ex-parlementaires, élus entre 1971 et 2000, ont pu discuter à leur guise. On a ensuite visité le lieu de naissance de Montréal, le fort Ville-Marie; on y retrouve des traces authentiques de la première habitation à avoir abrité les fondateurs de Montréal. À la sortie du Musée, on nous a remis l'ouvrage intitulé *Signé Montréal*, un document tout à fait spectaculaire qui nous fait voyager de Montréal-Ville-Marie, alors qu'elle était une mer de glace, au Montréal moderne d'aujourd'hui. D'autre part, dans le cadre de l'assemblée générale de l'Amicale, nous avons eu l'occasion de visiter le Monastère de l'Hôpital général de Québec. Il s'agit du plus vieil édifice du Régime français. Ancien monastère des Récollets, il fut racheté par Mgr de Laval au profit des Augustines. Cet hôpital accueillait les pauvres et les gens âgés. Les religieuses y soignèrent les soldats blessés lors de la guerre de Sept Ans, sans distinction de camp, et tinrent registre du millier de soldats enterrés dans le seul cimetière au monde où reposent les victimes de cette guerre. Lors de la visite du cimetière, notre historien n'était nul autre que notre collègue André Gaulin, qui a partagé ses impressionnantes connaissances. En face du monastère, nous avons admiré le mausolée où repose Montcalm, un lieu unique rehaussé d'une superbe sculpture. On prépare déjà le troisième événement d'automne à Montréal.

MARIE MALAVOY ET LE COMITÉ DES FEMMES

Le Comité compte maintenant parmi les acteurs de référence en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Un comité de coordination assure la planification et le déroulement des activités, il est composé de Hélène Daneault (CAQ), Louise Harel (PQ), Marie Malavoy (PQ), Christiane Pelchat (PLQ) et Carole Théberge (PLQ). Le Comité a tissé des liens étroits avec le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD). Nous avons ainsi participé au colloque *La parité, ça change le monde*, à l'événement *En marche pour la parité* et à une simulation de commission parlementaire à l'Assemblée nationale destinée à des candidates potentielles.



Fonds Assemblée nationale du Québec. Photographie : Marc-André Grenier

Les présidentes et présidents des comités de l'Amicale : Lucie Papineau, René Blouin, Marie Malavoy, Jacques Brassard et France Dionne

En cette année préélectorale, le Comité a rencontré les trois chefs de partis de la CAQ, du PLQ et du PQ pour présenter les arguments en faveur d'une parité. Le Comité a également établi des contacts avec la députée de Richmond, Karine Vallières (PLQ), et la députée de Marie-Victorin, Catherine Fournier (PQ), toutes deux impliquées dans le mandat d'initiative de la Commission des relations avec les citoyens sur la place des femmes en politique. L'un de nos mandats consiste à accompagner des femmes désireuses de faire de la politique. Le 6 décembre 2017, le Comité, représenté par Hélène Daneault, Marie Malavoy et Carole Théberge, a présenté un mémoire lors des auditions publiques de la Commission des relations avec les citoyens. Ce mémoire portait sur la place des femmes en politique. Nous avons émis l'avis que, pour atteindre la parité, il faut envisager des moyens de nature législative. Le Comité a envoyé une lettre le 11 avril 2018 au président de l'Ordre national du Québec, monsieur Jean-Guy Paquet, pour l'inviter à augmenter le nombre de femmes nommées à l'Ordre et la présence de femmes au sein de leur conseil d'administration (celles-ci comptent pour environ le quart dans les deux cas). Nous avons reçu une réponse manifestant beaucoup d'ouverture, on nous encourage notamment à proposer

des candidatures lors de la prochaine ronde. Le 8 mars dernier, notre lettre d'opinion intitulée *La parité hommes/femmes : les bonnes intentions ne suffiront pas*, paraissait dans *Le Devoir* et dans le *Huffington Post* ainsi que dans *Le Soleil*, sous une forme abrégée. Marie Malavoy a été invitée à participer à un panel sur *Femmes et gouvernance* dans le cadre des assises de l'Union des municipalités du Québec le 17 mai 2018, à Gatineau.



Avec l'aimable autorisation de Marie-Christine Aubé

La rencontre entre le Comité des femmes anciennes parlementaires et le Cercle des femmes parlementaires, organisée dans le cadre d'un petit-déjeuner offert par la vice-présidente de l'Assemblée nationale, Maryse Gaudreault, lors de l'assemblée générale annuelle de l'Amicale du 16 mai 2018

PRIX JEAN-NOËL-LAVOIE

Allocution de monsieur Claude Lachance



Claude Lachance

Monsieur le Vice-président de l'Assemblée nationale,

Monsieur le Président de l'Amicale des anciens parlementaires,

Mesdames, Messieurs les anciens parlementaires,

Distingués invités,

Aujourd'hui, j'ai l'agréable tâche de vous dévoiler le nom du récipiendaire du prix Jean-Noël-Lavoie 2018. C'est un collègue, ancien parlementaire, que j'ai eu le privilège de côtoyer pendant douze ans et qui a connu une longévité remarquable d'un peu plus de vingt-cinq années en ce Parlement. Il s'agit de notre ami Jacques Brassard.

Jacques est né en 1940, au sein d'une grande famille de neuf enfants, à l'Isle-Maligne, un petit village aujourd'hui fusionné à la ville d'Alma. Après des études universitaires à l'Université de Sherbrooke et à l'Université de Montréal, il exerce la profession d'enseignant de 1962 à 1976, d'abord au secondaire, puis au collégial, au Cégep d'Alma.

Le passionné d'histoire devient graduellement un passionné de politique. Ainsi, le 15 novembre 1976, Jacques Brassard est élu député de Lac-Saint-Jean sous la houlette de René Lévesque. Très apprécié de ses commettants, il y sera d'ailleurs réélu sans interruption lors des cinq élections suivantes. Au fil de ses six mandats parlementaires, il exerce d'importantes fonctions, notamment : whip en chef du gouvernement, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, whip de l'opposition officielle, membre de la Commission Bélanger-Campeau, ministre de l'Environnement et de la Faune, ministre des Transports, leader du gouvernement et ministre des Ressources naturelles.

Maniant avec facilité la langue française et maîtrisant avec brio l'art oratoire, Jacques adorait la joute parlementaire. Plusieurs ex-collègues ont encore en

mémoire ses échanges colorés et savoureux avec l'ex-premier ministre Robert Bourassa, qui appréciait visiblement le duel verbal avec son vis-à-vis.

Après son retrait de la vie politique en 2002, il devient chroniqueur au *Quotidien* de Chicoutimi pendant six ans. Plus tard, en 2012, c'est au *Journal de Québec* qu'on peut observer qu'il ne craint pas la controverse comme chroniqueur politique. Entretemps, en mai 2005, il s'est vu décerner le prix Jean-Jacques-Archambault pour souligner sa contribution au développement de l'industrie électrique au Québec.

Après avoir quitté la politique active, Jacques a rapidement adhéré à l'Amicale des anciens parlementaires dont il est devenu le vice-président du conseil d'administration en 2005-2006, puis le président pour la période 2006-2008. Depuis le 6 décembre 2011, il poursuit sa contribution appréciée en assumant la présidence du Comité des archives et des objets de mémoire.

En mars 2013, Jacques Brassard publie *Hérésies*, un volume où il conteste vigoureusement les dogmes officiels de la rectitude politique contemporaine. Le sociologue et chroniqueur Mathieu Bock-Côté en signe la préface.

Sur un plan plus personnel, Jacques est marié à Charlotte Vézina depuis bientôt cinquante-trois ans. Sa tribu, comme il se plaît à la qualifier, se compose de trois enfants, dix petits-enfants et trois arrière-petits-enfants.

Amant de la nature, il est également un adepte assidu de la pêche et de la chasse dans sa région d'origine, qu'il habite toujours.

Chers amis, accueillons chaleureusement le quatorzième récipiendaire du prix Jean-Noël-Lavoie, monsieur Jacques Brassard.

■ **Claude Lachance**

Député de Bellechasse de 1981 à 1985
et de 1994 à 2003

Allocution de monsieur Jacques Brassard

Monsieur le Vice-président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le Président de l'Amicale des anciens parlementaires,

Mesdames, Messieurs les anciens parlementaires,
Distingués invités,

La particularité de ces deux prix accordés par l'Amicale, et ce fut déjà souligné auparavant, c'est qu'ils sont accordés par des pairs. Ce sont des anciens qui honorent des anciens.

J'ajouterai, c'est une pointe d'ironie, qu'il est heureux qu'il en soit ainsi. Car, de nos jours, la fonction politique s'est malheureusement tellement dévaluée qu'il est devenu incongru, pour ne pas dire de mauvais goût, d'honorer des personnes ayant assumé des mandats politiques. Rappelons-nous récemment l'affront qu'a subi Brian Mulroney à l'Université Laval.

Je suis donc très heureux de recevoir ce prix. Mais, je me dois d'ajouter que mon implication au sein de l'Amicale n'a rien d'une pénible corvée. Bien au contraire. Dès mon départ de la politique active, je me suis empressé de devenir membre de l'Amicale et je me suis impliqué dans ses activités. Et j'ai trouvé plaisir à nouer des relations avec des anciens.

C'est ainsi que j'ai participé, à titre d'intervenant, au colloque sur le parlementarisme en 2004. Et j'ai présidé l'Amicale pendant deux ans.

Mais surtout, à l'instigation de Marcel Masse, dont on connaît la passion contagieuse pour l'Histoire, je me suis impliqué dans le Comité des archives et objets de mémoire qu'il avait fondé. Ce Comité n'a cessé de promouvoir parmi les députés l'importance de déposer leurs archives dans des lieux appropriés (BAnQ, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, sociétés d'histoire agréées).



Yvan Bordeleau, Jacques Brassard et François Gendron

Fonds Assemblée nationale du Québec. Photographie : Marc-André Grenier

Et les résultats sont impressionnants. Non seulement les anciens parlementaires sont de plus en plus conscients de l'importance de déposer leurs archives, mais ils le font de plus en plus.

J'ajouterai que le volet « objets de mémoire » prend de plus en plus d'ampleur. Si bien, d'ailleurs, que l'espace pour les entreposer est pour le moins exigu et guère approprié. Le Comité réclame d'ailleurs plus d'espace pour l'entreposage, mais ne cesse aussi de demander un espace muséal adéquat pour la mise en valeur des objets de mémoire.

En terminant, je tiens à vous rappeler l'extraordinaire succès de la série *Mémoires de députés*. Le concept de ce programme est né au sein de l'Amicale et il a été pris en charge par l'Assemblée nationale.

Plus d'une centaine d'anciens députés ont déjà raconté leur parcours devant la caméra. Ce qui constitue le fonds d'archives, non seulement le plus novateur, mais, à ma connaissance, unique en son genre. Rien de semblable n'existe dans tous les parlements du Canada.

Encore une fois merci.

■ **Jacques Brassard**

Député de Lac-Saint-Jean de 1976 à 2002

PRIX RENÉ-CHALOULT

Photographe : Claude Lachance



France Dionne

Allocution de madame France Dionne

Monsieur le Vice-président de l'Assemblée nationale,

Monsieur le Président de l'Amicale des anciens parlementaires,

Mesdames et Messieurs, députés, collègues et amis de l'Amicale,

Nous avons le plaisir et l'honneur d'attribuer le prix René-Chaloult à une collègue ancienne parlementaire qui a connu une carrière politique remarquable et qui a su briller par son engagement à titre de bénévole, tant avant qu'après sa carrière politique.

Née à Salaberry-de-Valleyfield, Lise Bacon fit ses études à Trois-Rivières, au Collège Marie-de-l'Incarnation, au Pensionnat Notre-Dame-Du-Cap et à l'Académie Saint-Louis-de-Gonzague; elle fréquenta aussi l'Institut Albert-Thomas de Chicoutimi. Elle fit carrière dans le secteur des assurances à La Prudentielle d'Amérique, entre 1951 et 1971.

Lise Bacon s'impliqua très jeune, et dans un contexte difficile pour une jeune militante libérale, dans la région de Trois-Rivières, royaume de Maurice Duplessis qui, rappelons-le, fut premier ministre entre 1944 et 1959. Dès 1952, alors âgée de 18 ans et toujours mineure selon les lois de l'époque, puisque l'âge de la majorité au Québec demeurera à 21 ans jusqu'en 1972, Lise Bacon s'implique à titre de trésorière de l'Association des femmes libérales Louis-Saint-Laurent de Trois-Rivières, elle en fut présidente de 1961 à 1963. Elle continuera son implication au sein de l'Association des femmes libérales de Chicoutimi. Elle fut ensuite présidente du Groupement régional des femmes libérales de la Mauricie, vice-présidente pour le secteur de la Mauricie de la Fédération des femmes libérales du Québec, secrétaire de la Commission de la

constitution de la Fédération libérale du Québec et présidente de la Fédération des femmes libérales du Québec de 1967 à 1970. Elle deviendra secrétaire du Parti libéral du Québec et fut, de 1970 à 1973, la première femme au pays à présider aux destinées d'un parti politique. On pourra dire de Lise Bacon qu'elle a gravi lentement mais sûrement les échelons du Parti libéral du Québec!

Femme de conviction et visionnaire, elle parlait déjà, en 1970, de sages-femmes et de garderies! Armée de cette implication bénévole de plus de 20 ans, Lise Bacon indiquera que sa ténacité et son engagement politique résultent de ce qu'elle appellera sa « rage de convaincre ». Le jeune premier ministre du Québec de l'époque, Robert Bourassa, l'aura bien compris puisqu'il l'appellera pour en faire son bras droit.

Élue pour la première fois en 1973 députée libérale de Bourassa (un nom porteur pour notre jubilaire), elle devient, comme Claire Kirkland-Casgrain, la seule femme au sein du Conseil des ministres. Elle est alors nommée ministre d'État aux Affaires sociales, ce qui l'amènera à établir la première politique québécoise de subventions aux garderies. Forte de son expérience de début de carrière dans le secteur des assurances, elle occupera le poste de ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières et le poste de ministre de l'Immigration jusqu'en novembre 1976. Elle acquiert ainsi une connaissance tout à fait appropriée pour devenir juge à la Cour de la citoyenneté canadienne et vice-présidente pour le Québec de l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes entre 1979 et 1981.

Élue à nouveau députée du Parti libéral dans Chomedey en 1981, réélue en 1985 et en 1989, Lise Bacon écrira une nouvelle page d'histoire de la politique québécoise puisqu'elle devint la première

femme vice-première ministre du Québec dans le cabinet Bourassa. Elle y occupera d'abord le poste de ministre des Affaires culturelles. Nous lui devons entre autres la première *Loi sur le statut de l'artiste*. Elle dirigera par la suite de lourds ministères et s'est retrouvée dans l'œil de l'ouragan à plus d'une reprise, dont à titre de ministre de l'Environnement. On se rappellera que, pendant la campagne électorale de 1989, une cargaison de BPC qui devait se rendre par bateau au port de Liverpool en Angleterre, et dont les employés étaient en grève, a été détournée vers Baie-Comeau, quelle épopée!

Lise Bacon occupera par la suite le poste de ministre de l'Énergie et des Ressources. Elle démissionnera comme députée et ministre le 11 janvier 1994, au moment où Robert Bourassa quittera la politique pour des raisons de santé. On dira d'eux qu'ils formaient un « vieux couple ». Elle avait la fougue, il n'était que raison. Tels des Bonnie and Clyde, version bien sage, Lise Bacon et Robert Bourassa ont vu leurs destins liés jusqu'à la tombée du rideau. Même le fait de tirer leur révérence a été planifié en tandem. Pendant toutes ces années, leur rapport aura été unique, presque osmotique.

Nommée sénatrice de la division de La Durantaye par le premier ministre Jean Chrétien en 1994, elle occupera ce poste jusqu'en 2009. Elle présidera différents comités sénatoriaux, dont le Comité des transports et des communications et le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles. Elle présidera pendant huit ans l'Association interparlementaire Canada-France. Ses collègues du Sénat souligneront, lors de son départ, son efficacité et son sens de la justice et de l'impartialité dans les travaux de ces différents comités.

Si sa carrière professionnelle s'arrête en 2009, elle n'en restera pas là puisqu'elle occupera différents postes à titre de bénévole. Elle fut gouverneure de l'Institut de formation de la Société canadienne des postes, membre de la Table ronde nationale de l'environnement et de l'économie, présidente de la campagne de financement et du conseil d'administration du Théâtre Espace Go, membre du conseil d'administration d'Oxfam-Québec et du conseil de conseillères du Collège Marie-de-l'Incarnation de Trois-Rivières, membre du conseil d'administration du Théâtre du Rideau Vert et de l'Institut du cancer de Montréal, gouverneure de la Fondation des parlementaires québécois-Cultures à partager.

Elle fut nommée officier de l'Ordre national de la Légion d'honneur de France, Grand officier de l'Ordre national du Québec et décorée de l'Ordre du Canada.

Dès les débuts et tout au long de sa carrière, l'honorable Lise Bacon a fait avancer la cause des femmes dans le monde politique. Certains diront qu'elle a pavé la voie, d'autres qu'elle a défoncé le plafond de verre qui bloquait la montée des femmes en politique. On se souviendra d'elle comme une femme exigeante, bûcheuse et tenace, tout en étant franche et sincère. Elle a su démontrer qu'elle était plus qu'une simple image féminine au sein d'un gouvernement, mais plutôt un de ses rouages les plus importants.

Par l'attribution du prix René-Chaloult, l'Amicale des anciens parlementaires du Québec rend hommage à l'honorable Lise Bacon pour ce magnifique engagement à titre de bénévole, de députée, de ministre et de sénatrice.

■ **France Dionne**

Députée de Kamouraska-Témiscouata
de 1985 à 1997

Allocution de madame Lise Bacon



Yvan Bordeleau, Lise Bacon et François Gendron

Monsieur le Vice-président de l'Assemblée nationale,

Monsieur le Président de l'Amicale des anciens parlementaires,

Mesdames et Messieurs,

J'étais la première fille née au nouvel hôpital de Valleyfield, après la naissance de sept garçons. Quand mes parents m'ont appris ça au cours de ma jeune vie, j'ai décidé que je voulais prouver que j'étais capable d'être aussi bonne que les garçons et d'accéder aux postes auxquels j'aspirais. Ça été un peu une façon personnelle de me motiver, dans les beaux jours comme dans les jours qui sont moins radieux, en politique on a tous connu ça.

Dans ma jeunesse, je voulais faire de bien grandes choses. J'ai déjà dit que je voulais faire médecine, la médecine pour sauver l'humanité, en brousse en particulier. C'est vous dire que la vie politique ne nous fait pas peur quand on veut faire toutes sortes de choses comme cela, quand on a envie d'aider

les gens et surtout de changer le monde. J'espère aujourd'hui que ceux qui viendront en politique et ceux qui y resteront penseront la même chose : il faut changer le monde.

Cet événement, qui m'amène aujourd'hui à Québec, me permet de me promener dans les corridors et de revoir certains endroits où on a travaillé fort pour faire passer nos projets de loi, avec les gens qui nous aident et d'autres qui nous donnent un peu plus de misère. Mais avec le recul, je dois dire que ça été des années merveilleuses, que je ne regrette jamais puisque je n'ai pas l'habitude de penser au passé. Je vis surtout d'avenir en ce moment, bien qu'on ait tous, chacun d'entre nous, participé chacun à sa façon à l'avenir du Québec, à l'édification du Québec d'aujourd'hui. On était là, dans les moments difficiles comme dans les moments plus joyeux. Je pense que c'est cela qui nous a forgé le caractère et qui nous a aidés à passer au travers. Ça été une vie merveilleuse et je souhaite qu'il y ait de plus en plus des gens qui viennent à Québec participer aux débats, participer à façonner l'avenir du Québec.

Alors je vous remercie infiniment encore une fois de me décerner ce prix. Je dois vous dire que le nom du prix, René Chaloult, me rappelle des souvenirs. Duplessis avait eu quelques problèmes avec cet homme. Ça me fait plaisir d'être associée à René Chaloult parce que, puisque j'ai résidé longtemps à Trois-Rivières, j'ai aussi subi les affres de Duplessis, puisqu'on se connaissait et que les libéraux n'y étaient pas nombreux!

Ça me fait grand plaisir de recevoir ce prix. Vous êtes formidables, continuez le beau travail que vous faites.

■ **Lise Bacon**

Députée de Bourassa de 1973 à 1976
et de Chomedey de 1981 à 1994

SOUS L'ŒIL DES PHOTOGRAPHES



Fonds Assemblée nationale du Québec. Photographie : Marc-André Grenier

La traditionnelle photographie des membres de l'Amicale des anciens parlementaires présents à l'assemblée générale annuelle

SOUS L'ŒIL DES PHOTOGRAPHES

À moins d'indication contraire, toutes les photos de cette section ont été fournies par Claude Lachance.

Photographe : Marc-André Grenier



Jacques Brassard, Jacques-Yvan Morin et Élisabeth Gallat-Morin

Photographe : Marc-André Grenier



Normand Jutras, Rita Dionne-Marsolais, Michelyne C. St-Laurent, François Gendron, Yvan Bordeleau et France Dionne

Photographe : Marc-André Grenier



Gaston Blackburn, Sylvie Morin et Charles Messier

Photographe : Marc-André Grenier



Georges Massicotte et Gérard Harvey



Jean-Louis Béland et Henri Lemay

Photographe : Marc-André Grenier



Pat Warner, Lise Bacon, David Warner, François Gendron, Marcel R. Tremblay, Léo Piquette, Yvan Bordeleau, Rita Dionne-Marsolais et Jacques Brassard

SOUS L'ŒIL DES PHOTOGRAPHES



Serge Ménard et René Blouin



Jacques Brassard, Jacques Côté, Normand Jutras et Benoît Laprise



Gérald Harvey, André Harvey, Camille Picard, Jean Dubuc et Jean-Pierre Paquin



Normand Jutras, Rita Dionne-Marsolais et Benoît Laprise



Élizabeth Larouche, Scott McKay, Danielle Doyer et Christian Lévesque



Michel Leduc, Serge Geoffrion, René Blouin et Solange Charest

SOUS L'ŒIL DES PHOTOGRAPHES



Jacques Brassard, Henri Lemay et Matthias Rioux



André Gaulin, Michel Leduc et Jacques-Yvan Morin



France Dionne, Manon Voyer, Yvan Bordeleau, Rita Dionne-Marsolais, Michelyne C. St-Laurent et Michel Tremblay



Louise Harel et Raymond Brouillet



Manon Voyer et Yvan Bordeleau



Léopold Marquis et Serge Ménard

SOUS L'ŒIL DES PHOTOGRAPHES



France Dionne et Lise Bacon



Jacques Brassard, Camille Picard et Gérald Harvey



André Pelletier, Lucie Papineau et Raymond Brouillet



Monique Richard, Jacques-Yvan Morin et Jean-Louis Bédard



Jeanne L. Blackburn et Michel Leduc



René Blouin et Serge Geoffrion

50^E ANNIVERSAIRE DU PARTI QUÉBÉCOIS



Michel Lévesque



Martin Pelletier

LE PARTI QUÉBÉCOIS : UN DEMI-SIÈCLE D'EXISTENCE

En octobre 2018, le Parti québécois célébrera son 50^e anniversaire d'existence. Fondée en octobre 1968, cette formation politique est issue de membres provenant de différents mouvements ou partis politiques. Un premier groupe provient du Mouvement souveraineté-association (M.S.A.). Celui-ci regroupe plusieurs libéraux dissidents qui ont suivi René Lévesque à la suite du rejet de sa thèse *Option Québec* par les membres du Parti libéral du Québec lors de leur congrès annuel en octobre 1967. Un deuxième groupe provient du Ralliement national. Ce parti a été fondé le 13 mars 1966 à la suite de la fusion du Regroupement national, créé le 27 septembre 1964, et du Ralliement des créditistes. Le Ralliement national avait pour objectif de promouvoir, sur la scène provinciale, l'indépendance du Québec par la création d'États associés. Gilles Grégoire était président du Ralliement national depuis août 1966 au moment de la fusion avec le M.S.A. Il avait succédé à René Jutras

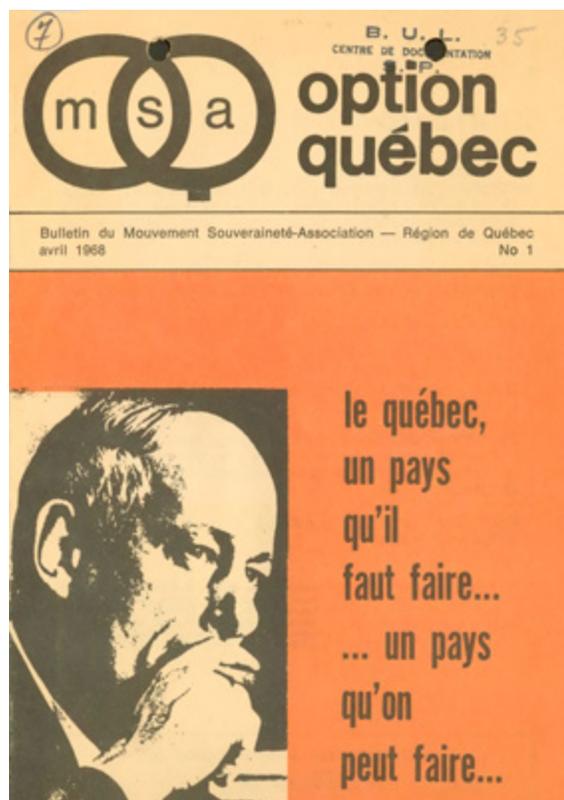
qui en était le président fondateur. Enfin, un troisième groupe provient de la dissolution du Rassemblement pour l'indépendance nationale (R.I.N.). Fondé le 10 septembre 1960, le R.I.N. prône l'indépendance du Québec. Transformé en parti politique en 1963, le 26 octobre 1968 à l'occasion d'un congrès spécial qui se tient quelques jours après le congrès de fondation du Parti québécois, les membres acceptent la dissolution de leur organisation. Le chef du parti, Pierre Bourgault, invite alors les anciens ralistes à grossir les rangs du nouveau parti indépendantiste nouvellement formé dans le but de créer l'union des forces souverainistes.

Lors de la décision prise par le Mouvement souveraineté-association et le Ralliement national de se fusionner en août 1968, les deux parties s'entendent alors pour poursuivre les quatre objectifs suivants :



Fonds Élie Fallu - Assemblée nationale du Québec.

Congrès de fondation MSA-RN - Lettre de créance attestant Élie Fallu comme représentant de Terrebonne.

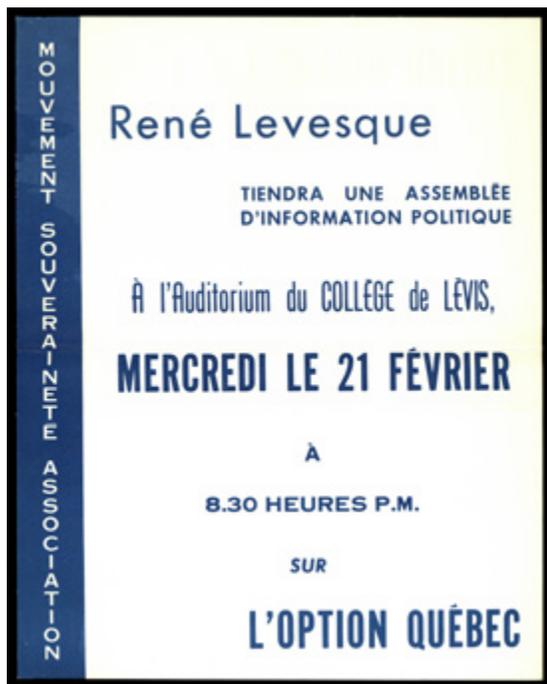


Brochure MSA Option Québec : le Québec, un pays qu'il faut faire... Un pays qu'on peut faire..., avril 1968.

Collection Partis politiques. Assemblée nationale du Québec.

50^E ANNIVERSAIRE DU PARTI QUÉBÉCOIS

1. Parvenir à la création d'un État souverain de langue française, par une action politique visant à rallier démocratiquement une majorité de Québécois.



Collection Alain Lavigne. Assemblée nationale du Québec.

Affiche du Mouvement souveraineté-association « René Lévesque tiendra une assemblée d'information politique [...] sur l'Option Québec », [ca 1968].

2. Instaurer une démocratie qui ne soit pas qu'électorale, mais économique, sociale et culturelle, à laquelle chacun puisse contribuer et dont tous puissent bénéficier – et en attendant de pouvoir l'appliquer, s'attaquer à la définir par un programme, à la faire avancer en toute occasion et à la pratiquer le mieux possible dans la vie même du parti.
3. Faire du Québec la patrie également incontestée de tous ses citoyens de quelque origine qu'ils soient, où l'on respectera aussi jalousement les droits fondamentaux de la personne humaine que ceux des groupes minoritaires reconnus, y compris les droits scolaires de la minorité anglophone.
4. Dans le cadre général de cette interdépendance de plus en plus étroite à laquelle sont soumises toutes les économies nationales, proposer au reste du Canada la négociation d'un traité

d'association économique qui prendrait la forme d'une communauté tarifaire et monétaire, tout en laissant à chacun le contrôle souverain de ses institutions bancaires et financières¹.

Par les mesures contenues dans son programme, le Parti québécois se caractérise par une idéologie sociale-démocrate attribuant un rôle important à l'intervention de l'État dans plusieurs secteurs d'activités. Les quatre objectifs mentionnés précédemment font toujours partie de sa philosophie politique. Toutefois, tout au long de son histoire, des tiraillements ont eu lieu sur les modalités d'accession à la souveraineté : après une élection ou après la tenue d'un référendum. Quoique, périodiquement, l'élection référendaire refasse surface, le référendum semble avoir fait consensus au sein du parti comme moyen privilégié pour le peuple québécois de décider de son avenir politique.

Au fil du temps, le Parti québécois a participé à trois référendums. Il fut responsable de l'option du Oui lors des référendums du 20 mai 1980 et du 30 octobre 1995. Ces deux consultations populaires n'ont toutefois pas permis de recueillir une majorité des voix en faveur de l'option proposée visant à obtenir un mandat de négocier les modalités d'accession à la souveraineté. À l'occasion du référendum du 26 octobre 1992, le Parti québécois agit en tant que responsable du camp du Non. C'est l'option du Non qui a remporté la victoire refusant ainsi la proposition de réforme constitutionnelle (l'entente de Charlottetown) initiée par le gouvernement canadien dirigé alors par Brian Mulroney; cette entente avait été entérinée auparavant par l'ensemble des premiers ministres provinciaux.

Outre sa participation à ces trois référendums, le Parti québécois a également participé, depuis sa création en 1968, à 13 élections générales. Lors de ces 13 élections, le parti fera élire une majorité de ses candidats lui permettant de former un gouvernement majoritaire à quatre reprises, soit en 1976, en 1981, en 1994 et en 1998. Lors des élections générales de 2012, il n'obtient toutefois pas la majorité des sièges à l'Assemblée nationale, mais il est appelé à former un gouvernement minoritaire.

1 Le mouvement. Bulletin d'information du M.S.A., Montréal, le 10 août 1968, p.1

50^E ANNIVERSAIRE DU PARTI QUÉBÉCOIS

Pauline Marois, alors chef du Parti québécois, devient ainsi la première femme à occuper la fonction de premier ministre du Québec. Ce mandat minoritaire est le troisième seulement dans l'histoire du Québec après ceux des libéraux sous la direction d'Henri-Gustave Joly de Lotbinière entre 1878 et 1879 et de Jean Charest entre 2007 et 2008.

À l'occasion de ces 13 élections générales provinciales, le Parti québécois a obtenu, en moyenne, 35,7 % des voix. Les élections provinciales de 1981 constituent un sommet avec 49,2 % des votes et les élections générales de 1970 marquent la pire performance de son histoire avec 23,1 % des suffrages exprimés. Cependant, il est important de noter que le Parti québécois participait à sa première campagne électorale. En ce qui concerne le nombre de circonscriptions remportées par un candidat péquiste parmi les 1572 postes à pourvoir à l'occasion des élections générales tenues au cours de ses 50 années d'existence, le parti a obtenu la victoire dans 578 circonscriptions, ce qui représente 36,8 % du total. Il atteint un maximum de 65,6 % des sièges, soit 80 sur 122, aux élections du 13 avril 1981 et un minimum de

5,5 % des circonscriptions électorales, soit seulement six candidats élus sur une possibilité de 110, lors des élections du 29 octobre 1973.

Fait à noter, en moins de dix ans, c'est-à-dire entre les élections générales de 1970 et celles de 1976, le Parti québécois connaît une croissance exceptionnelle. Il passe de tiers parti avec 23,1 % des suffrages et sept députés élus en 1970, à l'opposition officielle avec 30,2 % des voix et six députés élus en 1973. Le 15 novembre 1976, le Parti québécois forme un gouvernement majoritaire avec 41,4 % des votes et 71 députés élus. Entre 1968 et 2018, le Parti québécois a dirigé les destinées du Québec pendant vingt ans, soit de 1976 à 1985, de 1994 à 2003 et de 2012 à 2014.

Depuis sa création, neuf chefs ont dirigé les destinées de cette formation politique : René Lévesque (1968-1985), Pierre Marc Johnson (1985-1987), Jacques Parizeau (1987-1995), Lucien Bouchard (1996-2001), Bernard Landry (2001-2005), André Boisclair (2005-2007), Pauline Marois (2007-2014), Pierre Karl Péladeau (2015-2016) et Jean-François Lisée (depuis 2016). Stéphane Bédard (2014-2015) et Sylvain Gaudreault (2016) ont agi à titre de chef intérimaire.

L'histoire du parti a également été jalonnée par huit congrès pour le choix d'un chef. Le premier a eu lieu en septembre 1985 et le dernier en octobre 2016. Au surplus, on assista à la tenue de 18 congrès nationaux. Dix-huit personnes ont occupé la fonction de président du Conseil exécutif national du Parti québécois.

Enfin, mentionnons que le quotidien *Le Jour* a été l'organe officiel du Parti québécois du 28 février 1974 au 25 août 1976 ; il fut un hebdomadaire du 4 février 1977 jusqu'en 1978.

■ Michel Lévesque

Politologue, historien et auteur

■ Martin Pelletier

Bibliothécaire, Assemblée nationale du Québec



Collection Michel Lévesque. Assemblée nationale du Québec.

Macaron « J'ai le goût du Québec »
Parti québécois - campagne électorale 1973.

50^E ANNIVERSAIRE DU PARTI QUÉBÉCOIS

Résultats du Parti québécois aux élections générales provinciales depuis 1970

	DATE DES ÉLECTIONS	% DES VOTES	NOMBRES DE SIÈGES	% DES SIÈGES	NOMBRE DE CIRCONSCRIPTIONS TOTALES
1	29 avril 1970	23,1	7	6,5	108
2	29 octobre 1973	30,2	6	5,5	110
3	15 novembre 1976	41,4	71	64,6	110
4	13 avril 1981	49,2	80	65,6	122
5	2 décembre 1985	38,7	23	18,9	122
6	25 septembre 1989	40,2	29	23,2	125
7	12 septembre 1994	44,7	77	61,6	125
8	30 novembre 1998	42,9	76	60,8	125
9	14 avril 2003	33,2	45	36,0	125
10	26 mars 2007	28,4	36	28,8	125
11	8 décembre 2008	35,2	51	40,8	125
12	4 septembre 2012	31,9	54	43,2	125
13	7 avril 2014	25,3	30	24,0	125



Collection Michel Lévesque - Assemblée nationale du Québec.

Affiche de René Lévesque « Faut rester forts au Québec », 1981.

50^E ANNIVERSAIRE DU PARTI QUÉBÉCOIS

Congrès nationaux

	DATES	THÈME	LIEU
1	11-14 octobre 1968	Ce pays qu'on peut bâtir	Québec
2	17-19 octobre 1969	Congrès de la preuve et de l'élan	Montréal
3	26-28 février 1971	Québécois faites vos choix	Québec
4	23-25 février 1973	Québécois, le temps presse	Laval
5	15-17 novembre 1974	Le Québec, ça vaut le coup	Québec
6	27-29 mai 1977	Demain nous appartient	Montréal
7	1-3 juin 1979	D'égal à égal	Sainte-Foy
8	4-6 décembre 1981 13-14 février 1982	C'est souverainement le temps Poursuite du VIII ^e Congrès national	Montréal
9	8-10 juin 1984	Souveraineté : un monde neuf	Montréal
10	12-14 juin 1987	Agir dès maintenant	Sainte-Foy
--	25-27 novembre 1988 Congrès national extraordinaire	Des idées claires du Québec	Saint-Hyacinthe
11	25-27 janvier 1991	Parti pour la souveraineté	Québec
12	20-22 août 1993	J'ai des idées pour mon pays	Montréal
13	22-24 novembre 1996	La volonté de réussir	Québec
14	5-7 mai 2000	Un pays pour le monde	Montréal
15	3-5 juin 2005	Le grand chantier	Québec
16	14-16 mars 2008	De l'audace pour le Québec	Saint-Hyacinthe
17	15-17 avril 2011	Agir en toute liberté	Montréal
18	8-10 septembre 2017	Le chemin des victoires	Montréal

Présidents du Conseil exécutif national

	NOM	ANNÉES EN FONCTION
1	Camille Laurin	1968-1970
2	Jacques Parizeau	1970-1971
3	Pierre Marois	1971-1973
4	Pierre Renaud	1973-1974
5	Camille Laurin	1974-1977
6	Pierre Renaud	1977-1979
7	Philippe Bernard	1979-1981
8	Sylvain Simard ^{1*}	1981-1984
9	Nadia Assimpoulos	1984-1988
10	Pauline Marois	1988-1989
11	Bernard Landry	1989-1994
12	Monique Simard	1994-1996
13	Fabien Bécharde	1996-2000
14	Marie Malavoy	2000-2005
15	Monique Richard	2005-2008
16	Jonathan Valois	2009-2011
17	Raymond Archambault	2011-2017
18	Gabrielle Lemieux	2017-

1 Lors du VII^e congrès, les membres modifient les statuts du parti. Désormais, le vice-président du parti assure la présidence du conseil exécutif national. *Le Devoir*, 7 décembre 1981.

LE GOUVERNEMENT LÉVESQUE : LA DEUXIÈME PHASE DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE

C'est près de 600 lois publiques qui ont été adoptées, entre novembre 1976 et octobre 1985, durant la période du gouvernement Lévesque : il est donc impossible d'en faire une nomenclature exhaustive dans un article aussi court. Nous ne mentionnerons donc que les plus importantes, en les regroupant par secteurs. Il faut souligner, cependant, que la grande majorité de ces lois ont toutes été autant de jalons qui ont défini les grands caractères du Québec moderne et jeté les bases de son devenir. Cette période, en réalité, constitue la deuxième phase et la conclusion de la Révolution tranquille commencée quinze ans plus tôt.

LA DÉMOCRATIE ET L'INTÉGRITÉ

L'État ayant été le moteur de la résurgence du Québec à partir des années 60, il fallait donc, pour aller encore plus loin, compléter le développement de nos institutions démocratiques et en assurer l'intégrité. Les partis politiques, en particulier, se devaient d'être assainis : ce fut le rôle de la *Loi sur le financement des partis politiques* qui non seulement réglementait les contributions financières mais exigeait qu'elles ne proviennent que des seuls électeurs (ce qui était une première mondiale). Cette loi était à ce point exigeante que les partis politiques ont mis plusieurs années à en respecter non seulement la lettre mais l'esprit, et qu'il a même fallu l'amender pour en rendre l'application plus efficace. Une loi semblable d'ailleurs vint s'appliquer aux partis municipaux. La *Loi électorale*, elle, fut modifiée pour assurer l'impartialité non seulement du Directeur général des élections, mais également de tous les officiers électoraux dans les circonscriptions. La refonte périodique de la carte électorale fut confiée à une commission indépendante, plutôt que d'être laissée aux arrangements entre les partis. La *Loi sur la consultation populaire* fut adoptée pour permettre la tenue de référendums suivant un encadrement qui a été déclaré par la Cour suprême du Canada comme un modèle de démocratie. Les débats de l'Assemblée

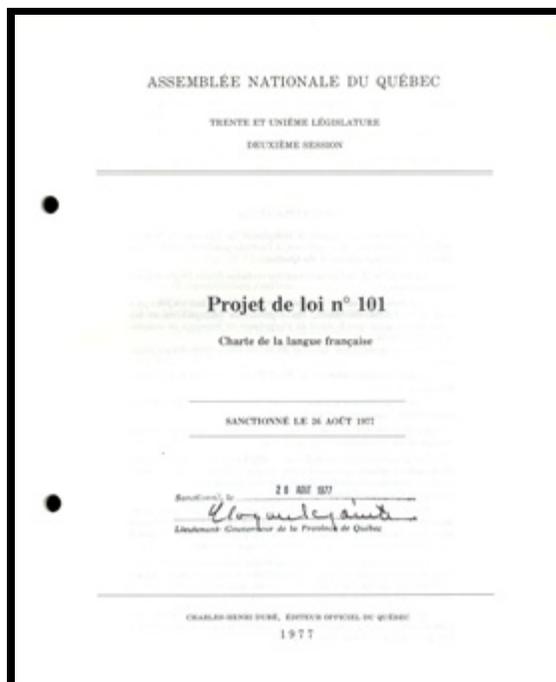
nationale et les séances de ses commissions furent télédiffusés, permettant aux citoyens de suivre en direct le travail du Parlement.

L'AFFIRMATION DU CARACTÈRE FRANÇAIS DU QUÉBEC

C'est évidemment la *Charte de la langue française* qui est la pièce maîtresse de l'affirmation du caractère français du Québec. Bien que cette loi s'inscrive dans la suite de la loi 22 du gouvernement Bourassa, elle en corrigea les principaux défauts et compléta son action en étendant sa portée. Malheureusement édulcorée par les tribunaux, elle reste malgré tout l'assise principale du caractère français du Québec et l'instrument majeur de l'intégration des immigrants à la société québécoise.

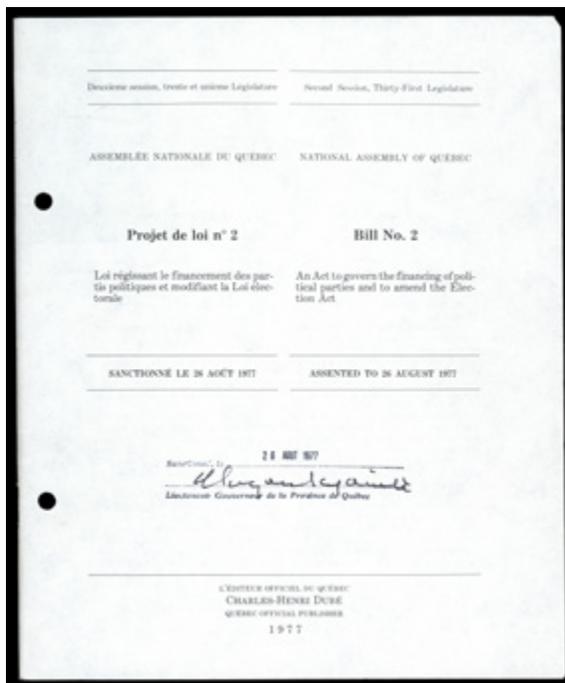


Louis Bernard



Page couverture de la copie sanctionnée du projet de loi n° 101, Charte de la langue française, 1977

Fonds Assemblée nationale du Québec



Page couverture de la copie sanctionnée du projet de loi n° 2, *Loi régissant le financement des partis politiques* et modifiant la Loi électorale, 1977.

MIEUX ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Plusieurs lois fondamentales sont venues encadrer le développement du territoire québécois. On pense d'abord à la *Loi sur la protection du territoire agricole* qui garantit la conservation de l'espace vital au développement de l'agriculture. Loi longtemps espérée qui contrecarrait des intérêts privés importants au bénéfice des générations futures d'agriculteurs. On adopta également la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et on procéda à la constitution des municipalités régionales de comté (MRC), mettant ainsi en place l'assise indispensable de l'aménagement urbain et régional. Pour faciliter l'accès des chasseurs, pêcheurs et villégiateurs au territoire non urbanisé dans toutes les régions du Québec, les clubs privés furent abolis et la Société des établissements

de plein air du Québec (Sépaq) fut créée. Pour mettre en place un système foncier moderne et facile d'accès, le cadastre fut réformé de fond en comble.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Il est difficile de croire que le Québec n'avait pas de ministère de l'Environnement avant que celui-ci ne fût créé en 1979 et que ses eaux usées n'étaient pas traitées avant l'adoption du Programme d'assainissement des eaux l'année suivante. De plus, pour permettre aux citoyens de faire valoir leur point de vue, on a confié à un comité indépendant, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), l'examen préalable, avant leur mise en œuvre, des principaux projets de développement pouvant affecter l'environnement, même ceux du gouvernement.

LE BIEN-ÊTRE ET LES DROITS DU CITOYEN

Les lois assurant des services aux citoyens, favorisant leur bien-être ou affirmant leurs droits furent nombreuses et diversifiées. Elles couvrent l'ensemble de la vie en société et, souvent, règlent des conflits qui, depuis longtemps, étaient laissés sans solution. Parmi elles, il faut mentionner la *Loi sur l'assurance automobile* qui, malgré l'opposition des avocats et des compagnies d'assurance, a établi un régime sans égard à la faute qui garantit aux Québécois l'un des régimes d'indemnisation les plus efficaces et les moins dispendieux au monde. Ajoutons la *Loi sur la perception des pensions alimentaires* par le ministère du Revenu, la loi permettant les recours collectifs, un renforcement marqué de la *Loi de la protection des consommateurs*, de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, de la *Loi sur les normes du travail*, de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Pour la première fois, une loi viendra reconnaître la situation particulière des personnes handicapées et établir une commission pour leur protection. Un Conseil des communautés culturelles et de l'immigration fut créé et une *Loi sur la sécurité dans les sports* fut adoptée. On mettra sur pied des services

de garde à l'enfance qui prépareront l'établissement, plus tard, des Centres de la petite enfance et le régime des garderies. De plus, une loi viendra enfin garantir l'accès à l'information et la protection de la vie privée en permettant aux citoyens d'obtenir la communication des documents publics, tout en protégeant le secret de la vie privée.

LA VIE ÉCONOMIQUE STIMULÉE

En ce qui concerne la vie économique, ce qui a surtout marqué cette période, c'est l'arrivée de ce qu'on a appelé « la garde montante » et la naissance du « Québec inc. ». Toute une série de mesures y ont contribué, à commencer par la création du Régime d'épargne-actions, les fameux RÉA, qui ont lancé tant de nouvelles sociétés québécoises. On a instauré les sommets économiques, pour favoriser la concertation du point de vue national et régional, aussi bien que dans différents secteurs (meubles,

vêtements, alimentation, etc.). Parmi les principaux résultats de ces sommets, on peut mentionner le programme Corvée-habitation, qui a fortement aidé le Québec à sortir de la crise économique de 1982, ainsi que la création du Fonds de solidarité FTQ. On a également créé la Société du Palais des congrès qui s'est révélée un puissant outil de promotion touristique. D'ailleurs, c'est à ce moment que fut créé le ministère du Tourisme. Pour préserver l'autorité du Québec sur ses institutions financières (dont le Mouvement Desjardins), on a mis en place un régime d'assurance-dépôt s'appliquant à ces institutions. Enfin, il y a lieu de souligner tout particulièrement le succès de la politique de revalorisation du secteur de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation mise de l'avant par le ministre Garon à l'aide de nombreuses lois et réformes concernant l'assurance-récolte, l'assurance des revenus agricoles, l'assainissement des terres, le Fonds forestier, le vin dans les épicereries et l'aquaculture.



BAnQ

Présentation du cabinet de René Lévesque, 26 novembre 1976.

LA CULTURE SOUTENUE

À la suite de la publication d'un Livre blanc sur la politique culturelle, l'Institut de recherche sur la culture québécoise a été créé. Plusieurs lois culturelles ont été refondues et renforcées : la *Loi sur la Place des arts de Montréal* et la *Loi sur le Grand théâtre de Québec*, la *Loi sur le cinéma*, la *Loi sur les archives* et la *Loi sur les musées nationaux*.

LA RECONNAISSANCE DES AUTOCHTONES

À la suite de la création, au sein du ministère du Conseil exécutif, d'un secrétariat chargé des affaires autochtones sous la direction directe du premier ministre, les onze Premières nations présentes au Québec ont été officiellement reconnues par l'Assemblée nationale en 1985 et 1989. De plus, le gouvernement a rendu publics les principes de sa relation avec les nations autochtones auxquelles il a reconnu le droit de se gouverner elles-mêmes, au sein du Québec, sur les terres qui leur appartiennent. Les villages nordiques et les villages cris, ainsi que les sociétés Katimavik et Makivik, ont été établis par la loi.

LE QUÉBEC SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Depuis la Révolution tranquille, le Québec a voulu accroître sa présence sur la scène internationale.

Cette action s'est amplifiée, notamment avec la France, culminant dans une entente prévoyant des visites annuelles alternées entre les premiers ministres, de façon à assurer la continuité des échanges entre les deux pays.

ET CÆTERA

Plusieurs autres gestes importants ont été posés durant cette période, dont la création de l'Ordre national du Québec, pour reconnaître ceux et celles qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement de la société québécoise. En matière de justice, on a finalement adopté la nouvelle version du Code civil, à la suite de travaux commencés sous les gouvernements précédents; on a également procédé à une réforme des tribunaux et à la création du Conseil de la magistrature; et on a dépolitisé la nomination des juges au moyen d'appels de candidatures. Enfin, il faut souligner qu'en tenant pacifiquement et démocratiquement un premier référendum sur son avenir, le Québec a fait reconnaître par le Canada et la communauté internationale, son droit à l'autodétermination de façon à pouvoir décider lui-même de son avenir constitutionnel. On pourra apprécier l'importance de ce droit en se référant à l'expérience malheureuse récente de la Catalogne.

■ Louis Bernard

Chef de cabinet du premier ministre de 1976 à 1977

Secrétaire général associé de 1977 à 1978

Secrétaire général du gouvernement de 1978 à 1986

LE GOUVERNEMENT PARIZEAU PROPOSE LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

Le 12 septembre 1994, les Québécois ont élu un nouveau gouvernement. Ils choisissaient alors l'équipe du Parti québécois. Il m'apparaît utile, pour mieux comprendre les priorités de ce nouveau gouvernement, de rappeler certains éléments résumant le cheminement de celui qui deviendra le 26^e premier ministre du Québec, M. Jacques Parizeau.

ENSEIGNANT ET HOMME DE GOUVERNEMENT

Jacques Parizeau a été un enseignant et un homme de gouvernement. Il manifestait beaucoup de respect pour nos institutions et éprouvait de l'admiration pour ceux et celles qui choisissaient le service public. Il n'aimait pas tellement la politique partisane. Il trouvait cette activité bien rude sur le plan personnel et n'avait pas beaucoup de plaisir à la pratiquer. Mais, bien qu'elle soit ingrate pour ses principaux acteurs, M. Parizeau acceptait ces inconvénients parce qu'il était conscient de la nécessité de l'engagement politique.

LE SOUVERAINISTE

Son parcours professionnel l'avait amené à conclure, à la fin des années 60, que le Québec se trouvait devant une alternative. Le premier choix impliquait d'accepter le régime fédéral dans lequel l'essentiel des énergies du gouvernement du Québec serait continuellement drainé par des discussions stériles avec le gouvernement central. L'enjeu de ces discussions serait évidemment d'assurer le développement économique, social et culturel des Québécois. L'autre option consistait à devenir responsable de tous ses instruments de développements collectifs, donc à réaliser l'indépendance du Québec. Il choisit, sous la direction de René Lévesque, de travailler à faire du Québec un pays. De 1970 à 1984, il y a travaillé avec détermination. À la fin de 1984, puisqu'il ne croit plus à la volonté de M. Lévesque de réaliser cet objectif, il quitte la politique.

DEUX ÉVÉNEMENTS DÉTERMINANTS

Quelques années plus tard, deux événements seront déterminants et l'inciteront à revenir en politique pour réaliser la souveraineté du Québec.

D'abord, le traité de libre-échange avec les États-Unis change la donne. Les barrières tarifaires et les tarifs douaniers, présents au moment du référendum de 1980, représentaient un obstacle majeur; seule une entente d'union économique avec le Canada permettait de résoudre ce problème. Mais cette entente nécessitait un accord avec le reste du Canada. L'entente de libre-échange transformait complètement cette dynamique. M. Parizeau aimait dire qu'avec le traité de libre-échange on réalisait l'association avant la souveraineté.

Ensuite, sous la gouverne de M. Mulroney et de ses homologues provinciaux, une initiative importante est lancée; elle conduira à l'accord du lac Meech. L'enjeu serait d'inclure le Québec dans la constitution canadienne. Pour beaucoup de Québécois, cette entente représente la dernière chance donnée au système fédéral de répondre aux demandes du Québec. M. Parizeau est persuadé que cette nouvelle tentative ne fonctionnera pas. C'est trop peu pour les Québécois et, dans l'esprit du reste du Canada, c'est beaucoup trop de pouvoirs accordés au Québec.

LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

Après cet échec annoncé, M. Parizeau croit que les Québécois choisiront la souveraineté. Fort de son parcours professionnel hors du commun, il prend la responsabilité de préparer un plan d'action gouvernemental qui proposera cette option aux Québécois. Ce plan d'action sera le résultat du travail de plusieurs comités et groupes d'experts qui présenteront, préalablement à l'élection de 1994, des avis et des recommandations.



Jean Royer

50^E ANNIVERSAIRE DU PARTI QUÉBÉCOIS

Les sujets discutés concernaient les aspects juridiques entourant la souveraineté d'un état, sa reconnaissance internationale, l'utilisation de la monnaie canadienne, etc. L'essentiel de ce travail a été réalisé dans une discrétion absolue. Ce plan d'action s'avéra bien différent de celui de 1980. L'engagement et la volonté du gouvernement étaient de tenir le référendum rapidement. La structure et la composition du gouvernement avaient été développées en conséquence. Un comité des priorités, présidé par le premier ministre, siégera régulièrement et assurera la cohésion de l'action du gouvernement. Conformément à ce plan, jusqu'à la tenue du référendum, il n'y aura aucun autre comité ministériel, à l'exception du Conseil du trésor et du Comité de législation.

LE RÉFÉRENDUM

M. Parizeau avait bien compris que la démarche menant à la souveraineté du Québec devait inclure les éléments les plus dynamiques de la société civile. Il a donc présidé à une large coalition formée de différents partis politiques, syndicats, groupes communautaires et associatifs. À titre de premier ministre, il a déposé, au nom du gouvernement, le projet de loi sur l'avenir du Québec. Une grande consultation s'est tenue dans toutes les régions du Québec. Ce plan d'action connaîtra sa conclusion au terme de la campagne référendaire au cours de laquelle les tenants du Oui, sous la gouverne de



Fonds Jean-Pierre Charbonneau. Assemblée nationale du Québec.

Affiche « Oui, et ça devient possible », 1995.

Lucien Bouchard, Mario Dumont et Jacques Parizeau, présenteront aux Québécois le choix de la souveraineté. Le 30 octobre 1995, les Québécois en ont décidé autrement.

Fonds Mario Dumont. Assemblée nationale du Québec.



Les trois chefs de parti lors du référendum de 1995.

Fonds André Gauvin, Assemblée nationale du Québec.



Lancement de la campagne référendaire, 2 octobre 1995.

L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION, LES BIBLIOTHÈQUES ET LES ÉCOLES

Les historiens retiendront du gouvernement de M. Parizeau la tenue du référendum sur la souveraineté. Toutefois, malgré une situation budgétaire délicate, plusieurs autres initiatives ont été mises en place. Elles reflétaient aussi les convictions politiques de l'équipe du Parti québécois. Le Québec avait un retard important, en regard d'autres provinces, relatif à l'accès à l'autoroute de l'information. Le premier ministre trouva notamment inacceptable que l'adresse numérique gouv.qc.ca soit inexistante. Rapidement après avoir été élu, le gouvernement a mandaté un groupe d'experts qui, sous la responsabilité de M. Louis Berlinguet, proposera un plan d'action. À la suite du dépôt de ce rapport, le gouvernement annonçait plusieurs initiatives visant à donner accès le plus largement possible à l'autoroute de l'information. En outre, une infrastructure permettant de brancher plus de 1 000 bibliothèques publiques, ainsi que la plupart des écoles, fut mise en place. L'autoroute de l'information devenait ainsi plus accessible à un grand nombre de Québécois.

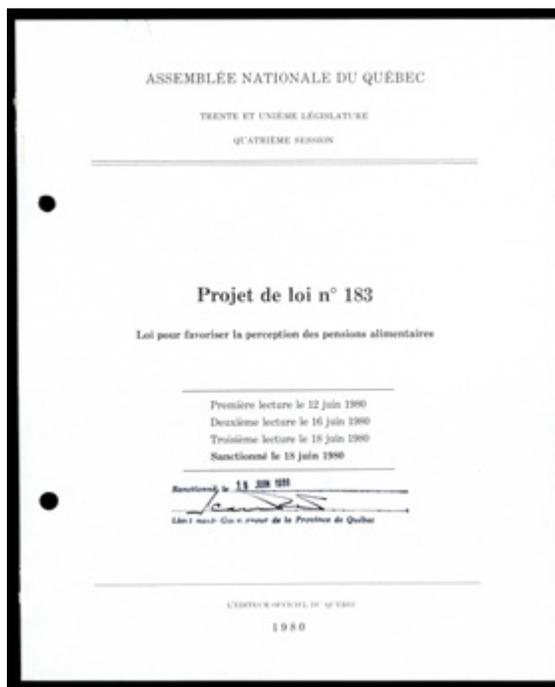
L'ÉQUITÉ SALARIALE

En 1995, la Fédération des femmes du Québec organisait la marche des femmes contre la pauvreté « Du pain et des roses », interpellant

ainsi le gouvernement sur un certain nombre de dossiers. Conscient de la nécessité de donner suite à plusieurs de ces demandes, le gouvernement a mis en place un ensemble de mesures progressistes. Le premier ministre a notamment lancé les travaux qui conduiront à l'adoption de la *Loi sur l'équité salariale*. Cette mesure avait été inscrite en caractère gras dans le programme électoral de 1994. Cette loi fut adoptée en 1996 sous l'égide de son successeur, M. Lucien Bouchard.

PERCEPTION AUTOMATIQUE DES PENSIONS ALIMENTAIRES

L'une des causes de la pauvreté chez les mères monoparentales était le refus trop fréquent de leur payer les pensions alimentaires, pourtant obtenues à la suite d'une entente ou d'un jugement. Cela constituait l'une des causes de la pauvreté qui accablait trop souvent ces personnes. Le gouvernement de Jacques Parizeau a donc fait adopter la *Loi pour favoriser la perception des pensions alimentaires* par le ministère du Revenu.



Fonds Assemblée nationale du Québec.

Page couverture de la copie sanctionnée du projet de loi n° 183 – Loi pour favoriser la perception des pensions alimentaires, 1980

SALAIRE MINIMUM

La Fédération des femmes du Québec et plusieurs autres groupes revendiquaient une augmentation considérable du salaire minimum. Conscient des enjeux sociaux et économiques en cause, le gouvernement a accordé, en 1995, la plus importante augmentation du salaire minimum jamais enregistrée.

FEMMES IMMIGRANTES

Au milieu des années 1990, les femmes qui immigraient au Québec devaient être parrainées par leur mari pour une période de 10 ans. Cette mesure avait été réduite à trois pour les nouvelles arrivantes. Ce n'était pas suffisant pour le gouvernement de M. Parizeau. Malgré toutes les embûches juridiques et administratives, le gouvernement a décrété l'application rétroactive de cette mesure pour toutes les femmes concernées.

CARREFOURS JEUNESSE-EMPLOI

Sous les bons conseils de M^{me} Lisette Lapointe, le gouvernement de M. Parizeau a mis en place le réseau des Carrefours jeunesse-emploi. Il existait depuis 1984, en Outaouais, un centre qui aidait les jeunes adultes dans leurs démarches sociales et économiques menant à l'emploi ou au développement de projets. Au début de l'année 1995, M. Parizeau annonçait l'ouverture des Carrefours jeunesse-

emploi partout au Québec; il indiqua aussi que 1 % des profits de Loto-Québec seraient consacrés à l'action communautaire. À ce jour, il existe des carrefours dans toutes les régions du Québec, plus de 1 500 professionnels y travaillent et plus de 600 000 jeunes en ont profité.

LA CULTURE

Le premier ministre Parizeau fut également ministre de la Culture et des Communications pendant six mois. Il profitera de son passage à ce ministère pour redéfinir le mandat de Radio-Québec, qui deviendra Télé-Québec. Il appuiera plusieurs projets immobiliers comme la salle de concert du Domaine Forget, l'agrandissement du Théâtre du Nouveau Monde, le déménagement de la Cinémathèque et l'ouverture de bibliothèques en région. Il a aussi procédé au démarrage de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et fortement encouragé le Conseil des arts et des lettres du Québec à intervenir en région.

LE DÉPART

Au lendemain de la défaite référendaire, Jacques Parizeau annonça sa démission. Il quitta ses fonctions dès que son successeur, M. Lucien Bouchard, fut choisi.

■ **Jean Royer**

Directeur de cabinet du premier ministre
Jacques Parizeau de 1994 à 1996

LE GOUVERNEMENT BOUCHARD : REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE ET PROGRÈS SOCIAL

La deuxième moitié des années 90 constitue, à n'en pas douter, une fin de siècle mouvementée pour le Québec. La tenue du référendum du 30 octobre 1995 avait en effet mis fin à près de huit années d'effervescence axée sur la question nationale. Les résultats serrés, et combien décevants pour le gouvernement du Québec et bien des Québécois, renvoyaient alors toute la classe politique à des enjeux sans doute plus prosaïques, mais urgents.

L'IMPASSE DES FINANCES PUBLIQUES

En outre, la problématique des finances publiques se posait alors dans toute son acuité. La grande majorité des observateurs convenaient que les finances du Québec se trouvaient dans une grave impasse. Les appréhensions économiques avaient aussi, comme toujours, joué un rôle important dans la décision récente des Québécois. Dans ce contexte, le nouveau premier ministre, Lucien Bouchard, apprenait, quelques semaines après son assermentation du 29 janvier 1996, que l'agence de notation Standard & Poor's s'apprêtait à rendre publique sa décision d'abaisser la cote de crédit du Québec. Cette décision aurait rapproché les titres d'emprunt du Québec du statut d'obligations spéculatives. Un voyage impromptu et discret à New York lui avait alors permis de juguler, pour un moment, cette menace.

LA CONFÉRENCE SUR LE DEVENIR SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Parallèlement, en mars 1996, se mettait en place, à Québec, le premier de deux sommets socioéconomiques. Lors de cette Conférence sur le devenir social et économique du Québec, le gouvernement, les centrales syndicales, les associations patronales, les groupes communautaires et le monde municipal s'entendaient pour conclure un nouveau pacte social : d'une part, le lancinant et récurrent déficit budgétaire du gouvernement devait être éliminé en quatre ans, soit à la fin de l'exercice 1999-2000 et, d'autre part, les services publics devaient être réformés.

L'EMPLOI ET LES MESURES SOCIALES

Un deuxième sommet, portant plus spécifiquement sur l'emploi et le développement économique, se tiendrait à la fin octobre de la même année. Celui-ci s'est notamment terminé par l'adoption d'un ensemble de projets entraînant la création de quelque 40 000 emplois, la réduction de la semaine de travail de 44 à 40 heures, l'instauration d'une politique familiale globale, la mise en place d'un fonds spécial de 200 millions de dollars consacré à la lutte à la pauvreté et la mise en place de ce qui allait devenir le Chantier de l'économie sociale.

ÉLIMINATION DU DÉFICIT

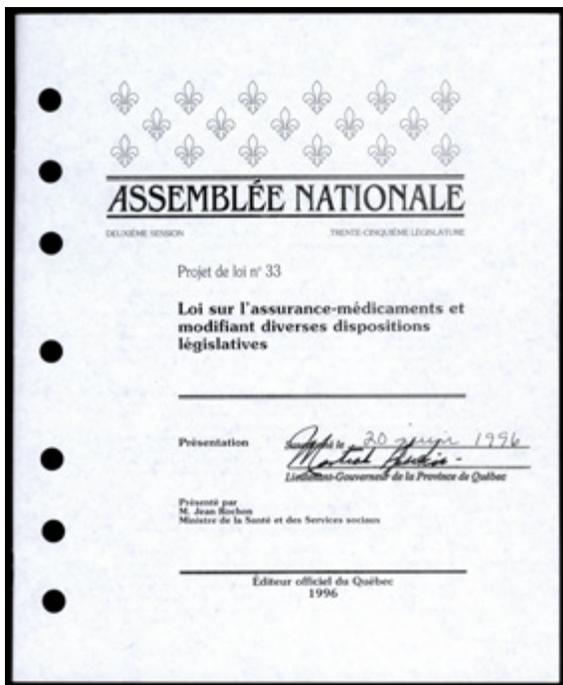
La lutte au déficit fut exigeante. Le fort consensus des sommets, un rigoureux contrôle des dépenses et une volonté sans faille de répartir équitablement les efforts ont été autant d'éléments essentiels à l'atteinte des objectifs. Durant ces années plus difficiles, le seul réinvestissement significatif dans la rémunération globale des employés de l'État fut de rehausser la rémunération des éducatrices des Centres de la petite enfance.



Hubert Thibault



Joseph Facal, Hubert Thibault et Lucien Bouchard lors de l'étude des crédits du ministère du Conseil exécutif, le 28 avril 1998



Page couverture du projet de loi n° 33, *Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives*, 1996

Finalement, en 1999, une reconduction négociée de toutes les conventions collectives du secteur public et parapublic québécois (après toutefois un difficile épisode de grève illégale des infirmières) et un contexte économique relativement favorable ont permis d'éliminer le déficit budgétaire du gouvernement un an plus tôt que prévu, soit à la fin de l'exercice 1998-1999. Les deux années qui suivirent permirent des réinvestissements significatifs dans les services publics, notamment en éducation et en santé.

L'ASSURANCE MÉDICAMENTS, L'ÉQUITÉ SALARIALE ET LA POLITIQUE FAMILIALE

L'action du gouvernement Bouchard ne s'est pas limitée au contrôle des dépenses. D'importants progrès de nature sociale furent réalisés en parallèle. En avril 1996, la *Loi sur l'assurance médicaments* est adoptée. Elle crée un programme encore reconnu aujourd'hui comme l'un des plus généreux au monde. En novembre de la même année, donnant suite à un engagement de Jacques Parizeau, prédécesseur de Lucien Bouchard, la *Loi sur l'équité salariale* est adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale.



Page couverture du projet de loi n° 415, *Loi instituant le Fonds relatif à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998*

Finalement, en septembre 1997, dans la foulée de la politique familiale annoncée au terme du Sommet socioéconomique de Montréal, les services de garde à cinq dollars sont instaurés. Chacune de ces initiatives a représenté une authentique avancée sociale.

LA NATURE SE DÉCHAÎNE

Au-delà de ces enjeux budgétaires, sociaux et économiques, le gouvernement Bouchard a aussi dû faire face à la furie des éléments. Le déluge du Saguenay de juillet 1996 et la crise du verglas de l'hiver 1998 ont tout à tour mis à l'épreuve et mobilisé l'ensemble des services gouvernementaux. Ces deux catastrophes naturelles ont également démontré, d'éclatante façon, la résilience des Québécois et leur sens de l'entraide. La grande qualité de la réponse gouvernementale et, en particulier, l'efficacité des services de sécurité civile ont, à ces deux occasions, fait école.

Des élections générales se tiennent le 30 novembre 1998. Les 76 sièges obtenus par le Parti québécois, en regard de 48 pour le Parti libéral et d'un pour

50^E ANNIVERSAIRE DU PARTI QUÉBÉCOIS

L'Action démocratique du Québec, reconduisent un gouvernement majoritaire péquiste.

LES COMMISSIONS SCOLAIRES LINGUISTIQUES

Depuis 1867, l'organisation du réseau des commissions scolaires au Québec reposait sur la confessionnalité religieuse, plutôt que sur des caractéristiques linguistiques. Ainsi, l'article 93 de la Constitution de 1867, intégré depuis dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, faisait obligation de maintenir à Montréal et Québec des commissions scolaires protestantes et catholiques. Dans un contexte où, depuis près de 40 ans, les notions de laïcité et de neutralité religieuse de l'État s'imposaient chez un nombre croissant de Québécois et où, par ailleurs, l'affirmation du français comme langue officielle était devenue un enjeu politique d'envergure, plusieurs intervenants avaient vainement cherché à moderniser les structures administratives scolaires. Bien que cette question n'ait pas atteint les niveaux de mobilisation des grands enjeux politiques de la deuxième moitié du XX^e siècle, elle était demeurée bien présente dans le paysage sociopolitique du Québec.

Contre toute attente, et après des mois de discussions plus ou moins secrètes, les gouvernements du Québec et du Canada convenaient, en décembre 1998, d'un amendement constitutionnel abrogeant les alinéas 1 à 4 de l'article 93 de la Constitution. Le gouvernement du Québec avait bien pris soin de préciser et de faire reconnaître le fait que cet amendement ne constituait ni une reconnaissance, ni une adhésion à la *Loi constitutionnelle de 1982*. Dès juin 2000, l'Assemblée nationale du Québec modifiait la *Loi sur l'instruction publique* et instaurait les commissions scolaires linguistiques.

LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX

L'année 2000 fut largement marquée par le processus de réorganisation des structures municipales. En juin, un livre blanc est déposé. Il introduit le calendrier du processus qui doit conduire au regroupement des municipalités de la communauté urbaine de Montréal, de celle de Québec et, finalement, de l'Outaouais.

L'adoption de la loi 170 crée de nouvelles villes, dont Montréal (regroupement de 27 villes), Québec (regroupement de 13 villes), Gatineau (regroupement de 5 villes) et Saguenay (regroupement de 5 villes). En 2006, un processus mis en place par un gouvernement subséquent remettra en cause certains de ces regroupements et permettra à plusieurs anciennes villes de se défusionner, dont 15 à Montréal et 2 à Québec.

NÉGOCIER DE BONNE FOI

Le 20 août 1998, la Cour suprême du Canada rend jugement sur le Renvoi relatif à la sécession du Québec. La Cour indique que le Québec ne peut invoquer le droit à l'autodétermination des peuples, car il ne constitue pas un peuple colonisé ou opprimé. La Cour ajoute cependant, à la grande surprise de plusieurs fédéralistes, qu'une réponse claire à une question claire emporte pour le gouvernement fédéral et les autres provinces une obligation constitutionnelle de négocier de bonne foi.

LA CLARTÉ ET LES DROITS FONDAMENTAUX

En juin 2000, le Parlement canadien adopte la *Loi sur la clarté* (le *Clarity Act*). En réaction, l'Assemblée nationale du Québec adopte en décembre de la même année la *Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État québécois*. Celle-ci s'appuie sur le droit international public, réitère la règle du 50 % + un vote et énonce de nouveau le droit à l'intégrité territoriale. En 2013, le procureur général du Canada menace de contester plusieurs aspects de la loi québécoise. La Cour supérieure, dans un jugement en date du 19 avril dernier, a rejeté la demande et validé la loi 99.

DÉPART DE LUCIEN BOUCHARD

Le 11 janvier 2001, le premier ministre Bouchard annonce qu'il quittera son poste de premier ministre dès qu'un successeur sera nommé.

■ **Hubert Thibault**

Directeur de cabinet du premier ministre
Lucien Bouchard de 1996 à 2001



Raymond Bréard

LE GOUVERNEMENT LANDRY : MISER SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LA JUSTICE SOCIALE

Bernard Landry accède au poste de premier ministre du Québec le 8 mars 2001, à la suite de la démission de son prédécesseur, Lucien Bouchard. Son gouvernement aura duré deux ans et quelques jours. C'est bien peu de temps, convenons-en, pour se démarquer et réaliser de grandes choses. Mais il a su y parvenir.

UN CONTEXTE DIFFICILE

Au moment de l'entrée en fonction de Bernard Landry, à titre de premier ministre du Québec, la cote de popularité du gouvernement du Parti québécois était à son plus bas. Ce n'est pas un phénomène rare lorsqu'un parti politique est au pouvoir depuis un certain temps. La croissance de l'économie du Québec ralentissait et les électeurs, comme les médias, critiquaient la dégradation des services publics dans les domaines de la santé et de l'éducation. Ils entretenaient aussi des inquiétudes relatives à l'état des infrastructures publiques.

SE RAPPROCHER DES CITOYENS

Le nouveau premier ministre se met au travail en se dotant, en janvier 2002, d'un conseil des ministres orienté vers l'écoute et le dialogue avec la population et les groupes organisés de citoyens et citoyennes. L'accessibilité d'un gouvernement est une valeur fondamentale pour le nouveau premier ministre. Aller rencontrer les gens, les écouter, prendre le temps de discuter avec eux, voilà, selon lui, autant de comportements essentiels à la pratique de la bonne gouvernance; il souhaitait donc inculquer ces pratiques à ses ministres. Cette nouvelle façon de faire permettra à la fois de prendre de meilleures décisions et de refléter davantage les besoins de la population.

UN SYSTÈME DE SANTÉ PLUS PERFORMANT

Il fallait améliorer la performance de l'administration publique, particulièrement dans le domaine de la santé et des services de proximité. Bernard Landry le savait

bien, mais il savait également qu'il ne suffisait plus de pomper de l'argent dans le système, il importait aussi d'en améliorer la gestion. Il prend donc le taureau par les cornes en nommant trois ministres pour redresser la situation : un ministre titulaire du mégaministère de la Santé et des Services sociaux, un ministre délégué à l'Administration du réseau des hôpitaux et des régies régionales et, enfin, un ministre délégué aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse. La priorité était tracée. Il fallait toutefois aller plus loin, car il y avait d'autres défis à relever.

UNE LOI-CADRE SUR LA PAUVRETÉ

En décembre 2002, le gouvernement de Bernard Landry fait adopter le projet de *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Cette législation, la première du genre en Amérique du Nord, fut adoptée à l'unanimité des membres de l'Assemblée nationale. Elle prévoit notamment l'instauration d'une prestation plancher pour les bénéficiaires de l'aide sociale et le démarrage d'une réflexion sur l'instauration d'un revenu de solidarité, une forme de revenu annuel garanti pour tous. Cette loi était le résultat d'une initiative populaire puisque c'est le Collectif, un regroupement d'organismes sociaux, qui en avait dessiné les principes. Elle reflétait pleinement la philosophie du gouvernement Landry qui voulait être à l'écoute de la population et agir de façon concertée, en instaurant des politiques dont les dimensions économiques et sociales sont intégrées.

CRÉER ET RÉPARTIR LA RICHESSE

Cette philosophie se situait d'ailleurs dans la ligne de pensée qui a toujours prévalu au Parti québécois. En effet, dès l'arrivée du premier gouvernement issu de ce parti, sous la direction de René Lévesque, l'équipe économique, que le ministre Landry coordonnait, devait créer la richesse. D'autre part, l'équipe sociale, sous la direction du ministre d'État au Développement social, Pierre Marois, qui fut suivi de Louise Harel, devait se charger de la répartir. En clair, il faut créer la richesse avant de la répartir.

L'ARGENT ET LA SOUVERAINETÉ

Le militant Bernard Landry, même premier ministre, n'oubliait pas les raisons qui ont fait de lui un ardent souverainiste, particulièrement lorsqu'il devait jongler avec le budget d'une « province » et qu'il devait restreindre les dépenses publiques, alors qu'il y avait de l'argent ailleurs... Il disait souvent que le Québec pourrait augmenter ses dépenses dans les secteurs prioritaires pour la population, comme la santé, l'éducation et les infrastructures, plutôt qu'en défense nationale ou en diplomatie, comme le fait le gouvernement du Canada. Il fallait trouver une solution.

LA COMMISSION SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL

Il a donc mis sur pied la Commission sur le déséquilibre fiscal, qui fut chargée d'analyser ce problème, qui confronte le gouvernement fédéral et ceux des provinces. Il en confia la présidence à l'ancien ministre des Finances du gouvernement libéral, Yves Séguin.

Le mandat de la Commission était d'étudier « *les causes du déséquilibre fiscal existant entre le gouvernement fédéral et le Québec, analyser ses conséquences pratiques et identifier des solutions concrètes pour le corriger* ». Le rapport de la Commission a été déposé le 7 mars 2002 et sa conclusion était claire : l'argent est à Ottawa et les dépenses sont dans les provinces. En d'autres termes, le gouvernement fédéral dégageait, d'année en année, des surplus importants qu'il ne pouvait dépenser dans les champs de compétences des provinces. Pour la Commission, « *les soldes budgétaires du gouvernement fédéral et des provinces permettent déjà de mesurer l'importance du déséquilibre fiscal actuel* ». Les recommandations de la Commission s'articulaient essentiellement autour des cinq points suivants : la nécessité de moyens financiers supplémentaires pour les provinces, l'abolition du transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et la libération d'un nouvel espace fiscal, des modifications importantes au programme de péréquation, des réponses au pouvoir fédéral de dépenser et des mécanismes pour se prémunir contre toute nouvelle cause de déséquilibre fiscal.

À l'Assemblée nationale, les conclusions du rapport de la Commission sur le déséquilibre fiscal ont été accueillies favorablement par les trois grands partis. Les parlementaires québécois ont ainsi adopté, à l'unanimité, une résolution dénonçant le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le chef de l'opposition et chef du Parti libéral, Jean Charest, a même recommandé la création d'un conseil de la fédération qui aurait le mandat de discuter de ces enjeux fondamentaux, liés au fédéralisme canadien.

C'était la deuxième fois, au cours du mandat du premier ministre Landry, que l'Assemblée nationale adoptait des lois ou des résolutions à l'unanimité. Une situation qui mérite d'être mentionnée.

Dans la foulée du rapport, le premier ministre Landry proposa de tenir un référendum sur le rapatriement de points d'impôt détenus par Ottawa. Comme il fallait s'y attendre, les désaccords politiques sont alors réapparus et la partisanerie politique a repris son cours. Personne ne croyait qu'il serait aisé de résoudre le problème du déséquilibre fiscal.



Page couverture du rapport de la Commission sur le déséquilibre fiscal

Fonds Assemblée nationale du Québec

LA SOUVERAINETÉ

Le premier ministre Landry décida ensuite de mettre le cap sur la souveraineté, qui constitue pour lui une valeur fondamentale de l'action politique. Il proposa donc, en septembre 2002, aux militantes et militants réunis en conseil national du Parti québécois, « *de réaliser la souveraineté dans 1 000 jours* ». Pour le premier ministre, la souveraineté n'était pas seulement la quête d'un statut politique, mais un véritable projet de société. Ce n'était pas un concept abstrait et idéologique, puisque sa réalisation aurait des répercussions sur l'étendue et la qualité des services publics. Les adversaires de la souveraineté soutiennent notamment que la péréquation est un mode de répartition par lequel le gouvernement fédéral contribue à rééquilibrer les finances publiques du Québec. Leurs hypothèses supposent que le Québec reçoit sa juste part des dépenses fédérales. Le gouvernement de Bernard Landry voulait démontrer aux Québécoises et Québécois que cette prétention n'est pas supportée par la réalité.

LA PAIX DES BRAVES

Bernard Landry est un homme de principe. Il a toujours traité les gens, les peuples et les communautés culturelles avec respect. À cet égard, les principes fondamentaux de l'égalité et de la réciprocité guident son action. Il en a donné un

exemple éloquent en signant avec les Cris du Québec, en septembre 2002, une entente politique et économique globale d'une durée de 50 ans.

Cette entente historique marquait le début d'une nouvelle ère dans les relations entre le Québec et les Cris. Elle repose sur un principe directeur inédit en concluant un pacte entre deux nations, d'égal à égal. Ce nouveau partenariat mise sur la confiance et le respect mutuel. Il permet une prise en charge, par les Cris, de leur développement politique, économique, social et culturel, conformément à leurs valeurs ancestrales et aux principes du développement durable. Cette entente, profitable pour toutes les parties, permet de développer, ensemble, le potentiel hydroélectrique, minier et forestier de ce vaste territoire. La paix des braves modifiait le paradigme politique du rapport des peuples autochtones et des peuples fondateurs du Canada, comme cela n'avait jamais été fait auparavant. Encore une fois, le gouvernement Landry a changé les choses.

LES ÉLECTIONS

Après seulement deux années à titre de premier ministre, Bernard Landry doit se soumettre au verdict des urnes. L'élection fut centrée sur le thème de la conciliation travail-famille. Pour le premier ministre Landry, « la semaine de travail de 4 jours pour les parents ayant des jeunes enfants » n'était pas une promesse improvisée, il s'agissait d'une proposition bien ficelée qui constituait une priorité nationale. Si le Parti québécois avait été reporté au pouvoir, une loi-cadre aurait été rapidement adoptée et, dès janvier 2004, elle aurait permis à chaque parent qui le souhaite, et qui a un enfant de 12 ans et moins, de bénéficier d'une semaine de travail de 4 jours.

Malgré une feuille de route personnelle exceptionnelle, une politique économique efficace, notamment axée sur le développement des nouvelles technologies, et une vision d'avenir inspirante, le gouvernement Landry fut défait le 14 avril 2003. Ce fut un mandat court, mais qui marqua l'histoire du Québec dans la plus pure tradition des gouvernements du Parti québécois.

■ **Raymond Béard**



Avec l'aimable autorisation de Bernard Landry

Bernard Landry et Ted Moses, grand chef du Grand Conseil des Cris, lors de la signature de la paix des braves, le 7 février 2002

LE GOUVERNEMENT MAROIS : UN MANDAT BREF, UN BILAN ÉTOFFÉ

LA PREMIÈRE MINISTRE DU QUÉBEC

Le 12 septembre 2012, Pauline Marois devient la première femme première ministre du Québec. Ce moment marque une étape déterminante dans la longue lutte des femmes pour l'égalité. Ce combat prit racine au début du siècle dernier. Il fut mené avec ténacité jusqu'à l'obtention du droit de vote et de la reconnaissance de l'égalité juridique et politique des femmes.

UN ACTE TERRORISTE

Ce moment en fut aussi un de douleur parce qu'il a été assombri par un acte terroriste, un attentat politique meurtrier. Un homme radicalisé voulait abattre la nouvelle première ministre et tuer le plus grand nombre possible de souverainistes. Il s'attaquait ainsi au peuple québécois et aux valeurs de justice et d'identité indissociables de ce que nous sommes.

Ce soir-là, Pauline Marois entreprend un mandat qui ne va durer que 18 mois. Malgré les limites inhérentes à l'action d'un gouvernement minoritaire, dont la survie est constamment menacée, le gouvernement Marois présente un bilan étoffé, et intense sur le plan parlementaire.

RÉTABLIR LA PAIX SOCIALE

À la fin de l'été 2012, le Québec est, depuis plus de six mois, le théâtre d'affrontements quotidiens entre les étudiants, qui faisaient face à une hausse exorbitante des droits de scolarité, et les forces policières. Ces affrontements, quelques fois très violents, jumelés à un contexte de corruption et de dégradation des institutions publiques, alimentaient le cynisme et menaçaient la paix sociale.

La mobilisation de dizaines de milliers de personnes et le bruit des casseroles rappelaient chaque jour l'urgence de reprendre le dialogue. Dès le lendemain de son élection, Pauline Marois annonce l'abolition des hausses de frais de scolarité, le retrait d'un

projet de loi injustement punitif et la tenue d'un sommet pour renouer le dialogue. Ces mesures ont permis de résorber cette crise majeure, de rétablir une vie civique normale et une atmosphère sociale pacifiée.



Nicole Stafford

RETOUR À L'INTÉGRITÉ

Tout de suite après la formation du nouveau gouvernement, madame Marois veut restaurer la confiance des citoyens envers les institutions. Pour y arriver, plusieurs lois visant une plus grande intégrité sont adoptées. Ces lois portent sur les contrats publics, sur une nouvelle limitation de la contribution aux partis politiques et sur le calendrier électoral. Dans le même esprit, une loi permettant, au besoin, de relever un élu municipal de ses fonctions est adoptée. Un projet de loi sur l'abolition des indemnités de départ des députés qui quittent leur fonction en cours de mandat a aussi été déposé.

DES DÉCISIONS URGENTES DE NATURE ENVIRONNEMENTALE ET ÉCONOMIQUE

Pour des motifs partisans, des dossiers importants s'enlisaient. Dès les premières semaines de son mandat, madame Marois prend plusieurs décisions de nature environnementale et économique. Ainsi, le gouvernement clôt le dossier de l'exploitation de l'amiante, il met un terme à la filière nucléaire du Québec, en cessant d'investir en pure perte plusieurs centaines de millions de dollars dans la rénovation de la centrale Gentilly-2, et met fin au programme des minicentrales hydroélectriques.

Au surplus, deux parcs nationaux sont créés pour préserver la richesse environnementale de ces territoires. Au Témiscamingue, le parc national d'Opémican est créé pour préserver un espace naturel au cœur des Laurentides méridionales alors que, au Nunavuk, Tursujuq devient la plus grande aire protégée du Québec.

50^E ANNIVERSAIRE DU PARTI QUÉBÉCOIS

RENOUER LES RELATIONS AVEC LES NATIONS AUTOCHTONES

Renouer les liens institutionnels avec les communautés autochtones, dans le respect de leur culture, était aussi une des priorités de la première ministre. À ce titre, elle met en branle de nombreuses initiatives. Au nombre de celles-ci, on retrouve la création du gouvernement régional cri d'Eeyou Istchee à la Baie-James et l'implantation d'un parc éolien détenu et exploité par les trois communautés micmaques de la Gaspésie. Le gouvernement a également conclu des ententes historiques avec la nation attikamek, avec les Mohawks et avec les représentants de la nation crie de la réserve de Mistassini, en plus de créer le fonds de développement coopératif du Nunavuk et d'appuyer le projet DestiNATIONS, un lieu culturel autochtone situé à Montréal.

RÉTABLIR DE BONNES RELATIONS AVEC LA FRANCE

Il fallait aussi rétablir la dynamique de nos relations avec la France. En octobre 2012, Pauline Marois rencontre, à Paris, le président François Hollande.

À cette occasion, le président se démarque de la position de son prédécesseur Nicolas Sarkozy. Il fait en effet sienne la formule « ni ingérence ni indifférence », dans le but de garantir la neutralité de la France tout en assurant que Paris accompagnera les destinées du Québec.

AFFIRMER LES VALEURS ET LA CULTURE DE LA NATION QUÉBÉCOISE

Les liens de solidarité qui tissent la toile de fond identitaire d'une nation doivent se refléter dans des valeurs partagées et une culture commune. C'est dans cette perspective que le gouvernement de Pauline Marois a proposé à l'Assemblée nationale de revoir les lois pour renforcer l'usage du français dans toutes les sphères de la société, favoriser l'intégration et la francisation des immigrants et renforcer l'enseignement de l'histoire nationale.

Il y eut évidemment le dépôt du projet de charte de la laïcité pour garantir l'égalité entre les hommes et les femmes, la neutralité religieuse de l'État et de ses institutions et l'établissement de règles pour encadrer les demandes d'accommodements religieux.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec



Pauline Marois et François Hollande, président de la République française, en octobre 2012 à Paris

Ce projet de charte, qui a toujours été soutenu par une majorité de Québécois, reposait sur des principes clairs : l'existence d'une société plurielle qui peut afficher ses couleurs librement dans l'espace public, la liberté absolue des personnes d'adhérer ou non à une religion de leur choix et la laïcité de l'État et de ses institutions.

Enfin, le gouvernement a soutenu concrètement le développement culturel. Il a notamment stimulé l'action philanthropique et effectué plusieurs investissements, autant à Montréal (Wilder maison de la danse, Carré Saint-Laurent et la mise à niveau à la Place des Arts) qu'à Québec (Musée national des beaux-arts du Québec).

POSER DES JALONS POUR L'AVENIR

Les soins à domicile

Les défis que le Québec devra affronter au cours des prochaines générations sont incontournables. Il sera impossible d'assurer à la fois l'équité entre les générations et la pérennité de notre système public de santé sans en modifier le fonctionnement et en augmenter le financement. Ainsi, l'assurance autonomie et le financement de soins à domicile ont rapidement été planifiés et budgétisés.

Les services à la petite enfance

Le gouvernement choisit aussi de répondre aux besoins des familles, conformément à la politique « un enfant, une place ». L'ajout rapide de 28 000 nouvelles places pour parachever le réseau des services à la petite enfance fut donc programmé.

Les écoles et les universités

L'adoption d'une politique d'accélération de la rénovation des écoles confirme que cet épineux problème devint rapidement une priorité gouvernementale incontournable. De même, un budget additionnel d'investissement de 1,8 milliard fut annoncé pour améliorer le financement des universités.

Mourir dans la dignité

Au plan social, pour répondre aux demandes pressantes de la société et donner suite au consensus exprimé lors de la longue consultation non partisane sur les soins de fin de vie, l'audacieux projet de loi n° 52 « Mourir dans la dignité » est déposé dès 2013.

Un nouveau Code de procédure civile

Dans le même esprit de collaboration parlementaire, la *Loi instituant le nouveau Code de procédure civile* était adoptée. Elle rendait le système de justice plus accessible, notamment en élargissant les seuils d'admissibilité à la division des petites créances et en favorisant la médiation, la conciliation et l'arbitrage dans le processus judiciaire. L'accessibilité à l'aide juridique fut aussi améliorée.

Une vision économique ambitieuse

La première ministre joua également un rôle précurseur au plan économique en adoptant une audacieuse politique d'électrification des transports. Ainsi, le Québec protège l'environnement, tire parti de ses ressources et soutient le développement d'une filière industrielle majeure.



Les services à la petite enfance, une priorité du gouvernement Marois

Cette stratégie économique est complétée par un ambitieux programme de développement du commerce extérieur, par le dépôt d'un projet visant à soutenir le développement de la petite et moyenne entreprise et par une politique nationale de la recherche et de l'innovation. On doit aussi souligner le travail de fond qui fut alors effectué pour accélérer le développement de l'industrie du jeu vidéo et des effets spéciaux, où le Québec occupe désormais une place enviable.

La vitalité des territoires

Cette vision économique comportait plusieurs mesures qui ont été adoptées pour favoriser l'occupation et la vitalité des territoires du Québec. C'est ainsi que le gouvernement a procédé au renouvellement de la Politique nationale de la ruralité, au renforcement de la protection des terres agricoles, en modifiant la *Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents*, et à la

mise en place d'un nouveau régime forestier garant d'une gestion responsable de nos forêts, en plus de créer la Charte du bois.

Pour renforcer cette occupation dynamique du territoire, une Politique de souveraineté alimentaire est adoptée. Elle vise à soutenir l'agriculture familiale, à mettre en valeur les aliments québécois, à développer le secteur bioalimentaire et à venir en aide aux sériciculteurs.

L'économie sociale

L'adoption, en octobre 2013, d'une loi-cadre sur l'économie sociale constitue une première en Amérique du Nord. Cette loi novatrice s'inscrit dans une tendance mondiale visant à mettre en place un cadre juridique destiné à reconnaître cette économie, porteuse d'une prospérité durable, qui engendre d'importantes retombées socioéconomiques. L'adoption de cette loi venait achever un long processus, amorcé par le gouvernement du Parti québécois lors du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996.

Accompagner les victimes de tragédies

Enfin, comment évoquer ce court mais intense mandat sans mentionner la terrible tragédie du Lac-Mégantic de juillet 2013, une catastrophe qui a fait 42 morts et détruit le cœur de la ville.

Sous le leadership de la première ministre Marois, le gouvernement, mettant de côté tous les obstacles réglementaires et bureaucratiques, s'est rapidement mobilisé pour venir en aide à la population, à la municipalité et aux employeurs. Dans ces circonstances dramatiques, madame Marois était là pour offrir aux victimes la solidarité du peuple québécois.

■ Nicole Stafford

Directrice de cabinet de la première ministre Pauline Marois de 2012 à 2014



Pauline Marois et Colette Roy Laroche, mairesse de Lac-Mégantic, lors de la tragédie en juillet 2013

LA PLACE DES FEMMES EN POLITIQUE

Le 6 décembre 2017, le Comité des femmes de l'AAPQ présentait un mémoire à la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de son mandat d'initiative qui porte sur la place des femmes en politique. À cette occasion, Hélène Daneault et Carole Théberge se sont jointes à moi pour représenter le Comité. Le texte qui suit fait la synthèse de cette présentation et des échanges avec les membres de la Commission.

LA MOITIÉ DU MONDE

Les femmes sont la moitié du monde. Elles doivent être la moitié des parlements. C'est par ces mots que nous avons amorcé nos propos. Si les femmes du Québec ont, en quelques décennies, acquis le droit de vote, accédé à l'instruction, investi le marché du travail et commencé à prendre leur place dans les lieux de pouvoir, nous avons mis en évidence le fait que, à l'Assemblée nationale, toutefois, leur progression s'essouffle. Leur présence a même marqué un recul entre 2012 (32,7 % d'élues) et 2014 (27,2 % d'élues). À ce rythme, la parité apparaît comme un rêve lointain et la bonne volonté insuffisante.

UN SIGNAL CLAIR

Nous avons émis l'avis que, pour atteindre la parité, il faut envisager des moyens de nature législative. Une loi créerait une obligation, elle indiquerait la voie à suivre collectivement, au-delà des efforts de personnes ou de groupes déjà gagnés à la cause. Elle enverrait un signal clair indiquant que la société québécoise veut un Parlement paritaire et que les moyens doivent être pris pour y parvenir. Elle donnerait aux partis politiques l'impulsion nécessaire pour présenter et faire élire autant de femmes que d'hommes à l'Assemblée nationale. Mais, surtout, nous pensons qu'un tel signal serait mobilisateur pour les femmes et les conforterait dans l'idée qu'elles aussi ont leur place au Parlement.

Car il ne faut pas se le cacher, l'un des obstacles importants à l'entrée des femmes en politique est leur piètre perception du pouvoir. Presque exclusivement exercé par les hommes pendant des siècles, le pouvoir a établi ses codes, ses règles, ses armes, son langage, sa culture. Pendant ce temps, les femmes, consacrées à l'univers domestique, ont peu développé le goût d'investir la sphère publique. Bien qu'elles se soient mises à embrasser toutes les professions, à prouver leurs compétences dans tous les métiers, elles sont demeurées aux portes du pouvoir. Ce n'est que récemment, il y a à peine quelques décennies, qu'elles ont commencé à franchir ces portes. Si elles y ont pris leur place, fait leur marque, le monde du pouvoir demeure pourtant, pour un grand nombre d'entre elles, associé à des valeurs souvent négatives, peu inspirantes.



Marie Malavoy

UNE LOI EN DEUX VOLETS

C'est pourquoi, pour atteindre la parité, nous avons proposé une loi en deux volets. Le premier contiendrait l'obligation, pour chaque parti politique, de présenter au moins 40 % de femmes lors d'une élection. Nous nous situons ainsi dans ce qu'on appelle la « zone paritaire », fixée entre 40 % et 60 % de candidatures féminines. Nous sommes conscientes qu'on ne change pas du jour au lendemain un Parlement majoritairement représenté par des hommes pour un Parlement paritaire. Le deuxième volet du projet de loi prévoirait une bonification, par le Directeur général des élections, du financement des partis politiques qui ont atteint l'objectif de 40 % de femmes élues à l'Assemblée nationale. Autrement dit, nous choisissons une voie incitative plutôt que coercitive. Dans certains pays, le défaut d'atteindre l'objectif est sanctionné par une amende destinée aux partis politiques. Outre l'aspect négatif de cette approche, elle comporte un inconvénient; plusieurs partis préfèrent l'amende à la modification de leur pratique.



Hélène Daneault, Marie Malavoy et Carole Thériage présentent le mémoire du Comité des femmes de l'AAPQ à la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre du mandat d'initiative qui porte sur la place des femmes en politique

L'ARGUMENT DE LA COMPÉTENCE

Une fois précisée notre volonté d'obtenir une loi sur la parité, nous avons voulu répondre à certains arguments qui circulent en défaveur d'une telle loi. Le premier, et le plus courant, affirme qu'on risque d'élire « une femme pour une femme », sans égard à sa compétence. Or, nous pensons qu'il existe bel et bien des femmes compétentes à travers le Québec, capables de représenter dignement l'électorat d'une circonscription, de contribuer avec talent aux travaux parlementaires et même de gouverner l'État. Nous pensons qu'une loi peut contribuer à enlever les verrous qui freinent leur engagement. Et puis, en tout respect pour les personnes qui ont, comme nous-mêmes, embrassé le métier de la politique, faut-il rappeler qu'il n'y a aucun « test de compétence », ni à l'arrivée, ni en cours de route. On est élu parce que les citoyennes et citoyens en ont décidé ainsi, pour une foule de raisons qui tiennent aux programmes des partis politiques, à la perception des chefs dans l'électorat, à la conjoncture économique et sociale et, aussi, à leur opinion sur les candidates et candidats. Qui plus est, des recherches portant sur des mesures contraignantes adoptées dans plusieurs pays, comme la Suède, l'Italie, la France et la Grande-Bretagne, en arrivent à la

conclusion que le fait d'attirer plus de femmes en politique a eu pour effet d'élever la classe politique tout entière.

L'ARGUMENT DE LA DÉMOCRATIE

Autre argument fréquemment entendu en défaveur de l'obligation de la parité : le respect de la démocratie empêche de cibler prioritairement des femmes. Or, même dans les partis dont les règles de recrutement de candidatures sont les plus encadrées, avec un processus d'investiture consacré dans leurs statuts, cela n'est jamais exercé à l'état pur. Les partis interviennent pour équilibrer la provenance des candidates et candidats (jeunes, minorités, professions, etc.). Plus encore, les chefs de parti sont en droit de donner un signal clair, puisqu'ils autorisent les candidatures. Nous croyons donc à l'importance du leadership d'un chef qui, convaincu du bien-fondé de la parité, mettrait tout son poids pour guider les choix des militantes et des militants.

L'IMPACT DES FEMMES EN POLITIQUE

Nous avons terminé notre présentation en posant la question suivante: au fait, qu'est-ce que ça changerait si plus de femmes siégeaient au Parlement?

Outre l'avantage de mieux refléter la population, peut-on espérer une amélioration de la politique elle-même? Les études montrent que les femmes ont un impact important sur les sujets débattus. On leur doit plusieurs lois et politiques qui n'auraient probablement jamais vu le jour sans leur apport. Pensons aux services de garde pour les enfants d'âge préscolaire, à la loi sur le patrimoine familial, à la perception automatique des pensions alimentaires, aux congés parentaux, à l'équité salariale, à l'aide médicale à mourir. Les femmes ont introduit, dans l'enceinte du Parlement, les préoccupations d'une partie de la population, jusque-là laissées pour compte. Elles ont également influencé certaines procédures et comportements. Par exemple, leur rôle a été déterminant dans la décision de mettre fin aux sessions de travail de nuit ou de modifier le calendrier parlementaire pour permettre aux parents d'être avec leurs enfants lors de congés scolaires. À plus long terme, on peut viser non seulement à obtenir la parité quantitative mais aussi à « changer le moule ». Le monde du pouvoir est perçu négativement par bien des gens qui l'abordent avec méfiance, quand ce n'est pas avec cynisme. La parité entre les hommes et les femmes forcerait le débat sur la nature même de la politique.

LES ÉCHANGES

Les échanges qui ont suivi notre présentation ont permis de préciser et d'approfondir nos idées. On peut regrouper les sujets abordés autour des questions suivantes :

Est-il vraiment nécessaire d'avoir une loi sur la parité? Ne pourrait-on obtenir le même résultat par de l'éducation, la valorisation du rôle de députée et certains aménagements de la vie politique?

Nous avons répondu que l'atteinte de la parité sans mesures contraignantes prendrait beaucoup de temps, que 77 ans après l'obtention du droit de vote pour les femmes et 56 ans après l'arrivée de la première femme députée, il n'y a toujours que 28 % d'élues à l'Assemblée nationale. Les femmes ne doivent pas seulement se sentir bienvenues, mais appelées. On ne peut espérer que la situation se corrigera d'elle-même.

Quoi faire pour changer la culture de la politique et améliorer la perception qu'ont les femmes du pouvoir?

Selon nous, il est vrai que le pouvoir s'exerce souvent avec un langage guerrier, rébarbatif aux femmes. Le meilleur moyen de changer cela est de s'organiser pour avoir au moins 40 % de femmes dans l'enceinte du Parlement. Une fois à l'intérieur, il sera plus facile d'améliorer l'image que projette la politique.

Même si l'on reconnaît que les femmes sont compétentes pour faire de la politique, elles sont moins promptes à se présenter lors des élections. Comment atteindre au moins 40 % de candidates tout en respectant les règles démocratiques en vigueur pour les investitures?

Une loi donnerait un signal clair, longtemps à l'avance, qui indiquerait qu'on souhaite la parité entre les hommes et les femmes. Actuellement, on est en mode rattrapage et les mesures utilisées sont insuffisantes. Étant entendu qu'on ne changera pas les règles du jeu pour les élections de 2018, on doit se mettre en marche pour 2022. D'ici là, les partis politiques, tant leurs chefs que leurs organisateurs, doivent commencer à changer leur perspective et ajuster leurs pratiques. Une loi les forcerait à transformer leurs bonnes intentions en actions.

Est-ce que le meilleur moyen d'attirer des femmes en politique n'est pas de prêcher par l'exemple, comme peuvent justement le faire les anciennes parlementaires?

On peut fort bien combiner deux moyens : une loi et la référence à des modèles. L'un des mandats de notre comité est d'ailleurs d'accompagner des femmes désireuses de faire de la politique. Mais cela ne nous empêche pas de vouloir que, à l'instar d'autres États, nous ayons une législation qui soutient les efforts des personnes et des groupes pour atteindre la parité.

■ Marie Malavoy

Présidente du Comité des femmes de l'AAPQ
Députée de Sherbrooke de 1994 à 1998
et de Taillon de 2006 à 2014



André Gaulin

LE CIMETIÈRE DE LA GUERRE DE SEPT ANS

Sans prétention aucune, voici quelques notes sur le Cimetière de la guerre de Sept Ans, un cimetière trop peu connu, qui se trouve en face de l'Hôpital général, à l'extrémité nord du boulevard Langelier, en Basse-Ville de Québec. À l'entrée de l'hôpital, une oeuvre d'art magnifique rend hommage à toutes les religieuses hospitalières du Québec. Les notes qui suivent visent à une meilleure compréhension de la visite du cimetière par des anciens députés de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec à l'occasion de leur assemblée générale de deux jours en mai 2018. Outre des sources historiques générales, m'ont inspiré plus particulièrement l'opuscule de la Commission de la capitale nationale du Québec sur *Montcalm / Vie et Mémoire* ainsi que l'éclairant livre de Jean-Yves Bronze intitulé *Les morts de la guerre de Sept Ans au Cimetière de l'Hôpital-Général de Québec*.

ORIGINE DE LA GUERRE DE SEPT ANS EN AMÉRIQUE

La France et l'Angleterre avaient toutes deux colonisé une partie de l'Amérique du Nord. L'Angleterre avait particulièrement développé des colonies le long de l'Atlantique. La population en était largement plus nombreuse mais moins unifiée que celle de la Nouvelle-France. Pourtant, celle-ci avait marqué tout un pan de territoire englobant les Grands Lacs à l'ouest et toute la vallée du Mississippi, un travail de titans quand on y pense bien! Des forts protégeaient ces territoires acquis où ceux qu'on appelait les Canadiens avaient su se ménager la complicité d'un grand nombre de tribus amérindiennes. Mais ces deux puissances royales, l'Angleterre et la France, visant l'expansion territoriale, il s'ensuivit forcément de nombreux affrontements. Les deux royaumes étaient comme chien et chat et la Nouvelle-France constituait un aiguillon dans le flanc des colonies anglaises.

On attribue l'origine de la guerre de Sept Ans à l'une de ces altercations fréquentes entre Canadiens et colons anglais. L'affrontement devient significatif du choc des deux puissances. Il se produit en mai 1754 entre un jeune officier de Virginie du nom de George Washington, lequel est sommé de se retirer de l'Ohio revendiqué par la France par Joseph Coulon de Villiers de Jumonville. De Jumonville et neuf de ses 34 soldats sont tués, les autres faits prisonniers. Au début de juillet suivant, Washington est attaqué au fort Nécessité et doit capituler devant les 600 soldats du frère de Jumonville, Louis Coulon de Villiers. Ainsi, pour la première fois, la cause de l'affrontement entre la France et l'Angleterre se trouve dans les colonies et entraîne la première guerre dite mondiale de l'histoire. D'un côté de cette guerre de Sept Ans, qui commence plus tôt dans les colonies, il y a la France et ses alliés que sont l'Autriche, la Russie, la Suède, l'Espagne (à partir de 1761) qui rentrent en guerre le 17 mai 1756. En face de cette coalition guerrière, l'Angleterre peut compter sur le Royaume de Hanovre, la Prusse et le Portugal (à partir de 1762). On se bat en Europe et en Amérique, bien sûr, mais aussi aux Antilles, en Afrique (Lagos), aux Indes, aux Philippines... Finalement, cette guerre de Sept Ans, qui tombe sur le pauvre habitant de Nouvelle-France qui n'y comprend goutte et défendra sa nouvelle patrie, va reconfigurer la carte du monde. Le Canada change d'allégeance et deux révolutions s'annoncent pour bientôt: l'étatsunienne et la française.

LE CIMETIÈRE DE LA GUERRE DE SEPT ANS

Ce cimetière de l'Hôpital général est à l'origine dénommé « Cimetière des pauvres ». Pourquoi celui des pauvres? Alors que les malades étaient soignés à l'Hôtel-Dieu de la Haute-Ville, l'Hôpital général doit sa vocation au fait de s'occuper des invalides, des infirmes, des aliénés, des femmes mal vues, des vieillards, des « tombés en enfance » comme on

disait alors. Il en est ainsi jusqu'en 1755. Comme cimetière paroissial, le cimetière est aussi appelé « Cimetière de Notre-Dame-des-Anges », car l'Hôpital général obtient le statut de paroisse avant de devenir plus tard une ville dans la ville, ce qui est encore le cas. En réalité, c'est la guerre de Sept Ans avec ses nombreux blessés qui va faire du Cimetière des pauvres, un cimetière de guerre. S'il y a seulement 14 sépultures de soldats entre 1740 et 1750, avec le début de la guerre en 1755 et l'arrivée de régiments venus de France pour défendre la colonie, la vocation du cimetière va changer. Par exemple, en 1757, on compte 491 inhumations dont 347 soldats et marins, dont plusieurs par les fièvres. En 1758, la mort frappe 300 personnes, dont 249 marins et soldats. Le siège, puis la prise de Québec vont conduire à l'Hôpital général les blessés des escarmouches et des batailles, notamment celles plus rapprochées de Montmorency, des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foy. Il faut composer aussi avec les gens atteints par les épidémies.

LES PARTICULARITÉS DU CIMETIÈRE DE LA GUERRE DE SEPT ANS

Grâce aux Augustines de la Miséricorde qui ont fait oeuvre d'archivistes, on peut dire que le cimetière compte 1058 soldats, la plupart français et canadiens, mais aussi indiens, dont on a les noms et maintes informations qui les sortent de l'anonymat. Ces simples soldats et soldats titrés reposent également dans des fosses, mais on a donc leur identité ainsi que souvent le lieu d'origine et même d'autres renseignements sociologiques précieux. De la sorte, non seulement le cimetière de l'Hôpital général est-il le seul cimetière de la guerre de Sept Ans dans le monde, mais aussi le premier où les soldats ont la chance d'avoir été identifiés. Il faudra attendre les grands cimetières des guerres du vingtième siècle pour que les soldats ne soient plus tous inconnus. Dorment ensemble dans le cimetière de la guerre de Sept Ans des soldats de carrière venus de France pour défendre une de leurs colonies et des miliciens canadiens luttant pour



Vue avant de la sculpture *Traversée sans retour*

Pascal Lebat 2007, © Ministère de la Culture et des Communications

protéger une terre qu'ils ont civilisée, comme l'a illustré l'historien Guy Frégault. Notons enfin que le cimetière contient des sépultures de soldats anglais, enterrés dans des fosses communes au nord-est du cimetière, que les Augustines ont soignées par vocation hospitalière tout en faisant oeuvre discrète de patriotisme. Le gouverneur Murray n'a-t-il pas réprimandé à cet effet la mère supérieure Saint-Claude-de-la-Croix, nommée dans le monde Marie-Charlotte de Ramezay? Pour avoir soigné les soldats à tout venant, les religieuses de l'Hôpital général, endettées, durent vendre leur seigneurie de Saint-Vallier.

UN CIMETIÈRE DE « CROIX DE SAINT-LOUIS »

L'ordre royal et militaire de Saint-Louis fut créé par Louis XIV en 1693 et inspira les Ordres créés au début du XIX^e siècle (la Légion d'honneur, les Palmes académiques). Cette décoration enviée fut aussi accordée en Nouvelle-France et 194 la reçurent de 1693 à 1760. Elle prend la forme d'une croix de Malte blanche ornée de fleurs de lys aux angles. Certains se rappelleront le prestige qu'avait une telle décoration donnée avec parcimonie : pour dire que quelqu'un était particulièrement brillant, on disait alors qu'il était une vraie « Croix de Saint-Louis ».



Le mausolée Montcalm

Avec la suite de l'histoire, on dira plus tard dans le Bas-Canada qu'une personne brillante était une vraie « tête à Papineau ». Or, il y a dans ce cimetière de la guerre de Sept Ans 18 chevaliers de Saint-Louis dont Montcalm lui-même. Ce dernier, après un séjour de 242 ans chez les Ursulines de la rue du Parloir, repose enfin depuis le 11 octobre 2001 parmi ses soldats morts de leurs blessures à l'Hôpital général. Selon la coutume et les lieux de bataille, on a enterré les autres soldats morts au combat dans des fosses communes près des champs de bataille. Le sous-sol de Québec en comporte plus d'un! On a beaucoup écrit sur Montcalm et le gouverneur Vaudreuil, l'un français, l'autre canadien, sur leur vision différente de la stratégie de guerre. Pourtant Montcalm a été associé à plusieurs victoires qui témoignent du large territoire à défendre : Oswego sur le lac Ontario en 1756, les forts George et William-Henry en 1757 sur le lac Champlain, la victoire de Carillon en 1758 sur le même lac, la bataille de Montmorency à l'été 1759. Mais les Plaines d'Abraham font toujours écran dans nos mémoires.

Pour mieux se retrouver dans ce cimetière de guerre, notez que le classement des noms des soldats est fait par année, de 1755 à 1760.

À chacune de ces années, les soldats sont indiqués par ordre alphabétique dans chacun de leur régiment. Après le nom, un obus indique la bataille des Plaines d'Abraham, un drapeau réfère à la bataille de Sainte-Foy alors qu'une croix de Malte signale un décoré de l'Ordre de Saint-Louis. Généralement, les Canadiens morts à la guerre figurent comme miliciens : on les retrouve surtout aux deux années 1759 et 1760. Bien sûr, tous ces soldats sont morts de leurs blessures à l'Hôpital général : ceux qui sont morts sur les champs de bataille ont été enterrés, selon la coutume, dans des fosses communes attenantes.

NOTRE DEVOIR DE MÉMOIRE

On dit souvent que, chanceux et privilégiés, nous n'avons pas connu la guerre. C'est là un raccourci historique qui oblitère une partie de notre histoire. Ne retenons aujourd'hui que la guerre de Sept Ans qui a mis à feu et à sang toute la Côte-du-Sud où vivait un Canadien sur six, la Côte-de-Beaupré, l'Île d'Orléans et notre capitale, Québec, bombardée pendant plusieurs mois de 1759. Profitons de cette visite au cimetière de la guerre de Sept Ans pour saluer tous ces soldats français venus au nom du Roi défendre la Nouvelle-France, notamment ceux

des régiments de Béarn, de Guyenne, de Languedoc, de la Sarre, du Royal-Roussillon, des Compagnies franches de la marine. Saluons aussi ces Amérindiens qui se sont battus aux côtés des forces militaires françaises et canadiennes. Ayons une pensée particulière pour les soldats des milices canadiennes et leurs capitaines de paroisses. Ces soldats, réquisitionnés par le gouverneur Vaudreuil au début de l'été 1759 quittaient leurs terres ou leurs métiers et professions de villes et villages. Ils ont su défendre cette patrie de Nouvelle-France qui avait déjà plusieurs générations de durée. Ils ont fait cette « Traversée sans retour » que nous inspire la magnifique oeuvre d'art de Pascale Archambault au centre de ce cimetière.

En terminant, Raymond Lévesque vous dit : « Quand les hommes vivront d'amour, ce sera la paix sur la terre, les soldats seront troubadours, mais nous, nous serons morts, mon frère ».

■ **André Gaulin**

Député de Taschereau de 1994 à 1998

Sources particulières :

Robitaille, Antoine, rédacteur, *Montcalm / Vie et Mémoire*, Québec, Commission de la capitale nationale, 2002, 46 p.

Bronze, Jean-Yves, *Les morts de la guerre de Sept Ans au Cimetière de l'Hôpital-Général de Québec, Québec, Québec*, Presses de l'Université Laval, 2001, 189 p.



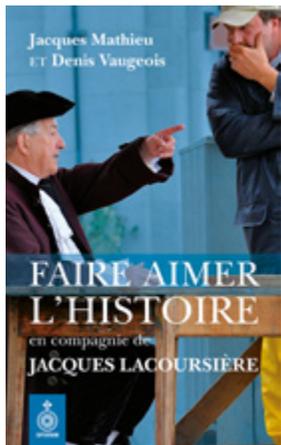
COUPS DE CRAYON!

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale présente l'exposition *Coups de crayon! La satire politique en dessins*, jusqu'au 30 août 2019.

Plus de 150 ans de vie politique et artistique au Québec sont illustrés à travers une grande sélection de dessins satiriques tirés de sources originales des collections de la Bibliothèque. Cette rétrospective en images permet aux visiteurs de découvrir des artistes qui, en quelques coups de crayon, cernent, dénoncent ou expriment avec humour et moquerie une opinion claire sur l'actualité de leur époque.

Un rendez-vous à ne pas manquer!

La description des ouvrages est celle des éditeurs et n'engage pas la rédaction de la publication de l'Amicale des anciens parlementaires, *Le Temps de parole*.



Faire aimer l'histoire en compagnie de Jacques Lacoursière

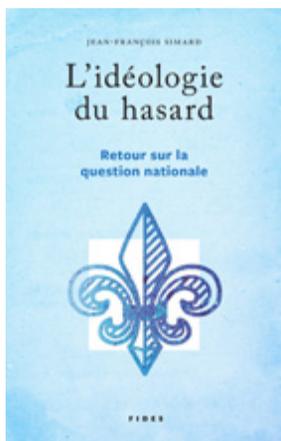
par Jacques Mathieu et Denis Vaugeois
Éditions du Septentrion, 2018, 292 pages.

Faire aimer l'histoire : rien ne résume mieux l'immense carrière de Jacques Lacoursière. Celui qui mérite le titre d'« historien le plus populaire du Québec » a eu un parcours étonnant. Amateur des lettres et autodidacte de l'histoire, il est parvenu à se faire connaître et aimer de tous.

Jacques Mathieu et Denis Vaugeois se sont penchés sur les grands épisodes de sa vie professionnelle. On découvre un homme tour à tour archiviste, animateur, recherchiste, conférencier, communicateur, professeur et vulgarisateur. L'ouvrage évoque les succès des réalisations comme le journal *Boréal Express*, *Nos Racines* ou la série *Histoire populaire du Québec*. C'est l'occasion de revenir sur *Mémoires*, l'exposition inaugurale du Musée de la civilisation de Québec. On se souviendra des émissions radiophoniques comme *J'ai souvenir encore* ou télévisuelles comme *Épopée en Amérique* et la série *Duplessis*. Ceux qui, comme Denys Arcand et plusieurs autres, ont participé étroitement à ces réalisations partagent leurs souvenirs.

À travers le récit d'une riche vie professionnelle, c'est le rôle même de l'historien dans la sphère publique qui est ainsi analysé. Un voyage fascinant dans les coulisses du succès.

■ **Denis Vaugeois**, député de Trois-Rivières de 1976 à 1985



L'idéologie du hasard. Retour sur la question nationale

par Jean-François Simard
Les éditions Fides, 2018, 200 pages.

On connaissait déjà la stratégie des conditions gagnantes élaborée par le camp souverainiste proposant d'attendre le moment idéal pour tenir un référendum gagnant. Sans trop savoir comment faire pour y parvenir, cette perspective relevait plus ou moins du hasard. Du reste, les concepteurs de cette démarche savaient eux-mêmes que celle-ci n'était pas faite pour s'inscrire dans la durée. L'enracinement de cette manière de penser l'avenir du Québec aura enlisé une partie importante d'entre nous dans l'immobilisme et la rêverie béate d'un grand soir de plus en plus fuyant.

En juin 2017, à la veille des célébrations du 150^e anniversaire du Canada et après 25 ans d'aphasie sur la question nationale, le Parti libéral du Québec lançait sa Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes. À sa manière, ce dernier pousse lui aussi le Québec dans l'étreinte des conditions gagnantes. Il souhaite désormais établir un dialogue dans l'espace canadien permettant, à terme, la réouverture de négociations constitutionnelles. Faute d'interlocuteurs pour établir cette rencontre et ne sachant pas trop comment faire pour combler ce vide, cette prétendue stratégie relève elle aussi plus ou moins du hasard. Sans plan d'action précis, sans calendrier clair, sans obligation de résultats, les deux camps opposés érigent ainsi en idéologie le hasard afin de guider la destinée de notre peuple. Ce modèle, sans voiles ni gouvernail, a fait son temps...

■ **Jean-François Simard**, député de Montmorency de 1998 à 2003

Le gouvernement Lévesque, tome 2 Du temps des réformes au référendum de 1980

par Jean-Charles Panneton

Éditions du Septentrion, 2017, 376 pages.

Après avoir remporté la victoire le 15 novembre 1976 dans une ambiance euphorique, René Lévesque et son équipe ministérielle se lancent à pleine vapeur dans de nombreuses réformes d'affirmation nationale. Ils multiplient les livres blancs et verts et déposent notamment des projets de loi sur la langue française, la réforme électorale, la protection du territoire agricole, l'aménagement du territoire et la nationalisation de l'amiante. En revanche, il est plus difficile de concilier les mouvances idéologiques présentes au conseil des ministres sur certaines réformes sociales. Misant sur une démarche étapiste, René Lévesque, après un temps d'hésitation, décide de se lancer dans la bataille référendaire sur la souveraineté-association et appelle le peuple à exprimer son choix le 20 mai 1980.

Jean-Charles Panneton présente de l'intérieur le fonctionnement d'un nouveau gouvernement et la vie mouvementée animant tant le conseil des ministres que les conseils nationaux du Parti québécois. À l'aide d'archives originales et de nombreuses entrevues avec les acteurs de l'époque, il reconstitue la trame de cette période effervescente et nous invite à revivre et à comprendre le premier gouvernement Lévesque, porteur d'idées et d'espoir.

- **René Lévesque**, député de Montréal-Laurier et Laurier de 1960 à 1970 et député de Taillon de 1976 à 1985



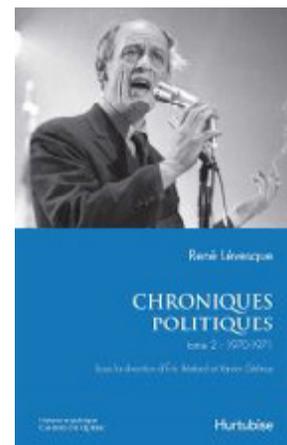
Chroniques politiques, tome 2. 1970-1971

par Éric Bédard, Xavier Gélinas et René Lévesque

Les Éditions Hurtubise, 2017, 1132 pages

René Lévesque (1922-1987) demeure dans la mémoire collective des Québécois une figure politique marquante du XX^e siècle, mais ne fut-il pas d'abord un journaliste ? Entre la défaite de l'« équipe du tonnerre » de Jean Lesage aux élections de 1966 et l'accession au pouvoir du Parti québécois en 1976, il partage son temps entre une activité politique intense et un retour à l'une des pratiques du journalisme, la chronique. Sait-on qu'en dix ans à peine, il a signé quelque 1 400 chroniques ? Grâce à la Fondation René-Lévesque et aux Éditions Hurtubise, ces articles méconnus seront maintenant accessibles dans leur intégralité. Les historiens Éric Bédard et Xavier Gélinas ont veillé à l'établissement des textes et à leur présentation.

En 1970, René Lévesque a 48 ans : l'âge des bilans et des mises au point. La défaite électorale du 29 avril le plonge dans une période de doute et de remises en question. Cette fois, la défaite est personnelle : c'est non seulement celle du Parti québécois, mais la sienne aussi puisqu'il perd sa circonscription de Laurier. Pour la première fois depuis dix ans, il se retrouve sans mandat, sans emploi, sans revenu. C'est dans ce contexte trouble que Pierre Péladeau lui offre une chronique au *Journal de Montréal*. Le chef péquiste publiera ses réflexions sur l'actualité six jours par semaine – un mandat très lourd, comme on peut le constater dans ce volumineux deuxième tome qui commence le 29 juin 1970.



Ces chroniques sont surtout consacrées à la politique québécoise et canadienne. Il faut dire que l'actualité a de quoi occuper Lévesque : le FLO et la crise d'Octobre, la *Loi des mesures de guerre*, la réforme du système de santé, les grandes grèves. Il commente aussi l'échec de la conférence constitutionnelle de Victoria, la Commission Laurendeau-Dunton, la Baie-James et certains enjeux internationaux qui ont toujours passionné le journaliste qu'il rêve parfois de redevenir.



J'ai confiance : réflexions (sans cynisme) d'un jeune politicien

par Simon Jolin-Barrette

Éditions Québec-Amérique, 2018, 128 pages.

J'ai 30 ans. Et le Québec qu'on me propose depuis 15 ans ne me ressemble pas. Il ne ressemble pas à l'avenir que j'entrevois et que j'espère pour ma fille, ni à l'avenir auquel mes amis aspirent.

Il doit être amélioré.

Pour qu'il corresponde un peu plus à ce à quoi nous rêvons pour nous-mêmes et pour nos familles, il faut plus que des mots. Il faut de l'action. Et s'engager pour vrai. C'est un devoir qui nous incombe. Nous ne pouvons pas rester sur les lignes de côté.

Dans ses *Lettres à un jeune politicien*, l'ancien premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, invitait les jeunes à prendre la parole. Le député Simon Jolin-Barrette y fait écho en témoignant de son expérience d'élu à l'Assemblée nationale du Québec. Dans un style accessible et rafraîchissant, il nous livre sa propre vision de la politique.

Sur l'importance de s'engager, de faire une place aux jeunes, de moderniser nos institutions, mais aussi sur la réalité des familles d'aujourd'hui et les problèmes de la vie quotidienne, il apporte un point de vue trop souvent méconnu : celui de la jeunesse ambitieuse et responsable. Avec conviction, sans cynisme.

■ **Simon Jolin-Barrette**, député de Borduas



Un Québec libre est un Québec qui sait lire et écrire

par Sébastien Proulx

Éditions du Septentrion, 2018, 144 pages.

« Avec ce livre, je veux faire part de ma vision de la place de l'éducation au Québec. Reconnaître l'importance de la culture générale. Reconnaître l'importance de la lecture. Reconnaître les responsabilités de tous face à l'éducation et l'importance d'une réelle mobilisation.

La culture générale est cette clef qui nous donne accès au monde, à sa diversité, à son histoire, à ses cultures. La littérature reste un ancrage de civilisation dans un monde dominé de plus en plus par l'écran et l'immédiat. Nous sommes une société de l'écrit et c'est la littératie qui nous donne la possibilité de nous épanouir. L'alphabétisation est un des plus grands devoirs de l'État.

Ce livre n'est pas un plan de travail, encore moins un programme électoral ou un bilan. J'y expose une vision. Mon ambition n'est pas d'imposer quoi que ce soit, mais d'engager un dialogue. De proposer des pistes de réflexion. De contribuer à ouvrir de nouveaux horizons. »

■ **Sébastien Proulx**, député de Jean-Talon

Le vice-président de l'Assemblée nationale, M. François Gendron, a dévoilé le 12 avril dernier les noms des gagnants des **Prix du livre politique 2018** sur la Scène des Rendez-vous littéraires du Salon international du livre de Québec.

Les **Prix de la présidence de l'Assemblée nationale** soulignent la qualité et l'originalité de livres portant sur la politique québécoise publiés en 2017. Le lauréat et les finalistes récompensés sont :

- Arnaud Theurillat-Cloutier pour son livre *Printemps de force. Une histoire engagée du mouvement étudiant au Québec (1958-2013)* paru chez Lux Éditeur
- Alexa Conradi pour son livre *Les angles morts. Perspectives sur le Québec actuel* paru aux éditions du Remue-ménage
- Marie Lavigne et Michèle Stanton-Jean pour leur livre *Idola Saint-Jean, l'insoumise* paru chez Boréal

Les **Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant** ont été remis aux étudiants et aux auteurs d'une thèse de doctorat ou d'un mémoire de maîtrise portant sur la vie politique québécoise.

Dans la catégorie « Mémoires de maîtrise », le lauréat et les finalistes récompensés sont :

- Olivier Guimond pour son mémoire *La trahison d'un amoureux des « vieilles lois françaises »? Louis-Joseph Papineau et le paradoxe du seigneur républicain*, Université de Sherbrooke
- Josianne Dubé pour son mémoire *Le développement du réseau de librairies agréées au Québec, de 1966 à 1985*, Université de Sherbrooke
- Julien Fournier pour son mémoire *L'indépendance de la Couronne canadienne : Une question de droit et de conventions*, Université Laval

Dans la catégorie « Thèses de doctorat », la lauréate et la finaliste récompensées sont :



Michèle Stanton-Jean, Julien Fournier, Maude Flamand-Hubert, Josianne Dubé, Isabelle Bouchard, Camille Simard des Éditions Remue-ménage pour Alexa Conradi, François Gendron, Olivier Guimond, Marie Lavigne, Félix Mathieu et Arnaud Theurillat-Cloutier

- Isabelle Bouchard pour sa thèse *Des systèmes politiques en quête de légitimité : terres « seigneuriales », pouvoirs et enjeux locaux dans les communautés autochtones de la vallée du Saint-Laurent (1760-1860)*, Université du Québec à Montréal
- Maude Flamand-Hubert pour sa thèse *La forêt québécoise en discours dans la première moitié du XX^e siècle : représentations politiques et littéraires*, Université du Québec à Rimouski en cotutelle à l'Université Paris-Sorbonne

Dans le cadre d'un partenariat France/Québec, le **Prix Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec / Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères** est remis à un candidat aux Prix de la présidence ou aux Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant pour la qualité d'une œuvre portant sur la politique québécoise contemporaine. Félix Mathieu s'est vu décerner ce prix pour son livre *Les défis du pluralisme à l'ère des sociétés complexes*. La bourse lui permettra de participer, en 2019, à la Journée du livre politique organisée par l'Assemblée nationale de France et servira à couvrir les frais de transport et de séjour d'une semaine à Paris.

MÉMOIRES DE DÉPUTÉS

Pour la seconde partie de sa dixième saison, l'animateur John Grant a reçu sur le plateau de *Mémoires de députés* quatre anciens parlementaires qui nous racontent des moments charnières de leur vie politique. Cette série, entièrement produite par l'Assemblée nationale, est le fruit d'une collaboration entre l'Amicale des anciens parlementaires, le Service de la recherche et le Service de la télédiffusion des débats.

Cette collaboration permet notamment de conserver en mémoire institutionnelle ces histoires et d'enrichir la programmation du Canal et le site internet de l'Assemblée nationale.

La programmation du printemps 2018 nous a permis de voir et d'entendre mesdames Liza Frulla et Louise Harel, messieurs Robert Benoit et Jean Rochon nous raconter des souvenirs marquants de leur passage à l'Assemblée nationale.

Madame Liza Frulla nous racontait son passage chez le coiffeur juste après avoir accepté de se présenter dans la circonscription de Marguerite-Bourgeoys.

« J'avais les cheveux relativement de cette longueur dans mes photos de pancartes. Entre le droit d'affichage et la prise de photos, l'élection se déclenche. Moi, je m'en vais chez mon coiffeur puis je me dis : Oui, ce n'est pas tellement pratique, ça fait que je vais me faire couper les cheveux — J'arrive à un rallye libéral — Ça fait que là, le monde fait : Bien, qu'est-ce qu'elle a fait là? — Moi, je ne réalise pas jusqu'à ce que quelques jours plus tard je voie mes pancartes puis je fais : Woups! »

Madame Louise Harel nous parlait de l'élection de 1981 où elle a été victime de préjugés à l'endroit des femmes en politique.



Liza Frulla



Louise Harel

« ... mon adversaire, Georges Lalande, qui était déjà député depuis la partielle de 1979, en 1981, il est certain que bon, il faisait campagne sur le fait qu'on ne pouvait pas faire de la politique en talons hauts, parce qu'évidemment je faisais mon porte-à-porte... à l'époque, je portais des talons hauts et pendant la campagne j'ai le souvenir, j'avais acheté des talons hauts le jour du déclenchement et au bout de 30 jours, ils étaient déjà percés et le soir de l'élection, je lui ai envoyé mes talons hauts pour lui dire qu'on peut faire campagne en talons hauts et gagner une élection. »

Monsieur Robert Benoit évoquait la délicatesse de monsieur Bourassa.



Robert Benoît

« ... c'était des petits signes de délicatesse comme ceux-là... un appel à mon épouse... sait qu'elle est malade. Valérie, ma fille, qui le fait attendre une dizaine de minutes sur la ligne. Il appelle. Il dit : C'est M. Bourassa. C'est un dimanche soir. Vous savez qu'il retournait ses appels le dimanche soir. Alors, ma fille le fait attendre parce qu'elle est après finir un devoir avec une amie à l'école et, quand M. Bourassa... finalement, ma fille va me passer M. Bourassa, il dit : C'est bien correct. Ta fille, elle met plus d'importance sur ses amies que le premier ministre. Tu la féliciteras de ma part. Alors, c'était un premier ministre tout à fait abordable et sympathique. »

Monsieur Jean Rochon nous expliquait qu'une course à l'investiture n'est pas un fleuve tranquille.

« Les gens de l'exécutif de Charlesbourg m'avaient accepté, dans un sens, adopté, parce qu'il ne semblait pas, pour eux en tout cas, ils ne voyaient pas un candidat du sérail qui semblait être prêt ou qui faisait partie de la dynamique. Alors moi, je suis allé là... un fleuve tranquille, là. Quand il y aura l'élection, on va prendre le temps de connaître le monde, on va circuler, mieux connaître le comté. Mais, surprise, la



Jean Rochon

journée où ont été annoncées les élections, woups! Il y a un candidat... une candidate qui s'est présentée. Et, après ça, quelques jours ou une semaine après, un autre candidat s'est présenté. Alors, finalement, on était trois. »

La programmation d'automne nous permettra de voir madame Diane Leblanc, messieurs André Boulerice et Yvon Vallières nous raconter leur histoire.

Cet été, le plateau accueillera mesdames Louise Beaudoin et Denise Carrier-Perrault et monsieur Alexis Wawanoloath. Nous attendons la confirmation d'autres invités.

Cette année encore, nous poursuivons la production de capsules thématiques puisées à même les entrevues accordées par les invités à *Mémoires de députés*. Ces thèmes abordent des aspects méconnus du travail de député.

Les émissions sont en première diffusion sur le Canal de l'Assemblée nationale les dimanches à 20 heures, en reprise les lundis à 20 heures. La série complète est disponible sur le site internet de l'Assemblée nationale à l'adresse assnat.qc.ca/memoires.

■ L'équipe de *Mémoires de députés*

ANCIENS ET ANCIENNES PARLEMENTAIRES EN ACTION



Daniel Bernard

Député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue (2003-2007 et 2008-2012)

Daniel Bernard participe, tous les vendredis, à l'émission *Le club des ex*, diffusée sur l'antenne régionale de Radio-Canada en Abitibi-Témiscamingue.



Claude Castonguay

Député de Louis-Hébert (1970-1973)

Claude Castonguay participa, en décembre dernier, à l'émission de Radio-Canada *Faut pas croire tout ce qu'on dit*, animée par Michel Lacombe. L'émission proposait une discussion entre lui et quatre jeunes à partir du bilan à la fois lucide et peu optimiste qu'il dressait sur la conduite des affaires publiques, ici et ailleurs dans le monde. Les thèmes du triomphe du capitalisme de moins en moins régulé, de la montée de la droite, de l'accroissement des écarts de richesse et de la perte de confiance dans les institutions ont ainsi été abordés. Ils avaient fait l'objet d'une des chroniques que monsieur Castonguay publie régulièrement dans la section *Débats* du journal *La Presse*.



Noëlla Champagne

Députée de Champlain (2003-2007 et 2008-2014)

Noëlla Champagne a récemment publié deux textes dans le journal *Le Nouvelliste*. L'un insiste notamment sur les valeurs chèrement acquises et sur les modèles inspirants que sont les hommes et les femmes qui ont marqué l'histoire, alors que l'autre aborde le sujet de l'égalité entre les hommes et les femmes.



Russell Copeman

Député de Notre-Dame-de-Grâce (1994-2008)

Russell Copeman est directeur de l'édition 2018 du Bishop's Forum. Parrainé par l'Université Bishop's, ce forum cherche à mieux faire comprendre le fonctionnement de la société québécoise aux jeunes Québécois d'expression anglaise et à leur donner un meilleur aperçu des principaux défis auxquels nous sommes confrontés. Le forum se tiendra cette année du 12 au 17 août; il regroupe des jeunes de 12 à 24 ans.



Pierre Corbeil

Député d'Abitibi-Est (2003-2007 et 2008-2012)

Pierre Corbeil a été réélu maire de Val-d'Or l'automne dernier, une ville qui compte 33 000 habitants, et demeure préfet de la MRC de la Vallée-de-l'Or. Il est président du Comité sur la forêt de l'Union des municipalités du Québec, en plus de siéger au conseil d'administration de cet organisme.



Margaret F. Delisle

Députée de Jean-Talon (1994-2007)

Margaret F. Delisle a été nommée Grande Québécoise, secteur social, par l'Académie des Grands Québécois de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec. Créé en 1989, l'Académie des Grands Québécois est une institution honorifique qui a pour objectif de souligner, chaque année, le mérite exceptionnel de Québécoises et Québécois qui se sont brillamment illustrés tout au long de leur carrière dans les secteurs économique, social, culturel et de la santé.



Rita Dionne-Marsolais

Députée de Rosemont
(1994-2008)

Rita Dionne-Marsolais compte plusieurs participations à l'émission *RDI Économie*, animée par le journaliste Gérald Fillion. Grande voyageuse, madame Dionne-Marsolais rédige d'intéressants textes

qui dressent le bilan de ses découvertes, et bien plus. On peut notamment lire le reportage qui relate son récent périple chinois sur son site Internet à l'adresse <http://www.ritadionne-marsolais.com>



Henri-François Gautrin

Député de Verdun
(1989-2014)

Henri-François Gautrin est membre du conseil d'administration de Nord Ouvert (Open North). Cet organisme à but non lucratif promeut un changement systémique pour améliorer la

démocratie locale et nationale, en favorisant la transparence, une meilleure gouvernance et la participation citoyenne. Nord Ouvert, doté d'une expérience nationale et internationale, offre une variété de solutions qui font notamment appel aux données ouvertes et aux outils technologiques. D'autre part, monsieur Gautrin a participé, en juin, à titre d'invité, à l'école du Laboratoire de cyberjustice. Ce laboratoire est un espace de réflexion et de création où les processus de justice sont modélisés et réimaginés afin d'améliorer l'accès à la justice. Ses travaux se distinguent par l'expérimentation d'innovations technologiques, comme l'intelligence artificielle, pour optimiser le fonctionnement actuel de la justice, de manière à en accroître l'efficacité, à en réduire les coûts et les délais, ainsi qu'à en simplifier les rouages pour tous. Le Laboratoire de cyberjustice est soutenu par la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

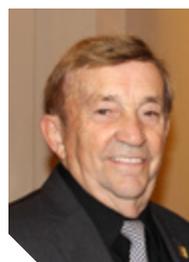


Normand Jutras

Député de Drummond
(1994-2007)

Normand Jutras a récemment participé aux émissions de Mario Dumont (TVA) et de Michel C. Auger (radio de Radio-Canada). Monsieur Jutras fut conférencier au colloque international

de l'Institut supérieur de Nice, sa conférence s'intitulait *La mission du curateur public du Québec*. Il a aussi participé à un panel dans le cadre de la Conférence annuelle du regroupement des commissaires aux plaintes, en plus de prononcer une conférence dans le cadre du programme intensif de formation de juges chinois, à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.



Benoît Laprise

Député de Roberval
(1994-2003)

Benoît Laprise a été désigné patriote de l'année par la Société nationale des Québécoises et Québécois du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il a également participé à un colloque qui portait sur la défense des droits

des aînés; cet événement fut organisé par l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées.



Christian Lévesque

Député de Lévis
(2007-2008)

Christian Lévesque a été désigné par le Conseil canadien des normes afin de présider le comité canadien qui collabore aux travaux de normalisation ISO entourant la gouvernance organisationnelle (ISO/TC309).

ANCIENS ET ANCIENNES PARLEMENTAIRES EN ACTION

Monsieur Lévesque a également été nommé chef de la délégation canadienne qui participe aux *réunions* du comité international. À ce titre, il a participé aux rencontres tenues en Angleterre, en Chine, au Brésil et au Québec. Ce comité siège afin d'élaborer des normes encadrant la gouvernance organisationnelle. Des acteurs issus de différents milieux à travers le Canada contribuent à bonifier l'exercice afin que la standardisation réponde aux besoins et au contexte des entreprises canadiennes.



Pierre Marois

Député de Laporte (1976-1981)
et de Marie-Victorin (1981-1983)

Pierre Marois a rédigé la préface du livre *L'audace d'agir*, de la députée Catherine Fournier. L'auteure y dresse l'étendue des enjeux auxquels sont confrontés les jeunes Québécois d'aujourd'hui. Selon la jeune députée, préserver l'environnement, améliorer le vivre-ensemble, s'adapter aux mutations économiques, réduire les inégalités sociales et restaurer la confiance envers les institutions figurent au premier rang des défis du Québec de demain.



Scott McKay

Député de L'Assomption
(2008-2012)
et de Repentigny (2012-2014)

Scott McKay est membre du comité consultatif du Défi AquaHaking 2018. Il s'agit d'une compétition technologique visant trouver des solutions qui permettront de remédier aux problèmes relatifs à la protection de l'eau douce en Amérique du Nord.



Michel Morin

Député de Nicolet-Yamaska
(1994-2007)

Michel Morin est président de la revue *Empreintes*. Une publication qui contribue à accroître et à diffuser les connaissances en histoire de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Monsieur Morin est également vice-président de la fondation du Collège Notre-Dame-de-l'Assomption de Nicolet. Cette fondation est un organisme à but non lucratif qui favorise le développement de projets pédagogiques, soutient des projets culturels et sportifs et aide à l'achat d'équipements récréatifs et éducatifs.



Maurice Richard

Député de Nicolet (1985-1989)
et de Nicolet-Yamaska (1989-1994)

Maurice Richard a été nommé membre de l'Ordre de l'étoile du Régiment de Trois-Rivières. Cet honneur lui a été décerné en raison de son dévouement à promouvoir le

Régiment au sein de la communauté socioéconomique. Le 12^e Régiment blindé du Canada de Trois-Rivières est une unité de réserve qui a vu le jour le 24 mars 1871.



Gilles Robert

Député de Prévost
(2008-2012)

Gilles Robert a été, en novembre dernier, réélu conseiller municipal de la ville de Saint-Jérôme. Il en est aussi le maire suppléant. Monsieur Robert est membre de ce conseil

municipal depuis novembre 2013.



Daniel Paillé

Député de Prévost
(1994-1996)

Daniel Paillé a participé, le 22 novembre dernier, à titre de conférencier principal, aux activités de la Semaine de la planification financière. Cette

conférence était patronnée par la Fondation pour les consommateurs et l'Institut québécois de la planification financière. Sa conférence était intitulée *Rit bien qui RÉA le premier : le régime d'épargne-action à l'origine de Québec Inc.* Elle visait à faire la genèse de cette politique fiscale, en y jetant un regard de l'intérieur. Monsieur Paillé a en outre rappelé que le RÉA proposait une mesure fiscale simple, soit une déduction du coût d'achat d'actions émises par des entreprises québécoises, afin que se développe du capital de risque au Québec. Encourager les particuliers à acheter des actions était aussi particulièrement innovateur, puisqu'être propriétaire de titres d'entreprises ou d'actions cotées en bourse n'était pas dans notre ADN, a-t-il notamment précisé.

dans *L'Action nationale*, un article intitulé *La répression légalisée contre la souveraineté du peuple catalan*. En novembre dernier, en Tunisie, il a prononcé une conférence dans le cadre du colloque international sur les technologies en éducation (RELIF 2017). Sa conférence s'intitulait *Le rôle central des ressources éducatives libres dans l'ingénierie des environnements d'apprentissage*. Le 15 janvier dernier, il a participé à un panel des Intellectuels pour la souveraineté (IPSO) qui portait sur Les conceptions de la nation et de l'État nation des partis politiques.



André Simard

Député de Kamouraska-Témiscouata
(2010-2012)

André Simard a été élu maire de la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies en novembre dernier. Cette municipalité compte ainsi 5 nouveaux élus, dont le maire, sur les 7 membres

qui composent le conseil municipal.



Gilbert Paquette

Député de Rosemont
(1976-1985)

Gilbert Paquette a signé la préface du livre de l'historien Jean-Charles Panneton intitulé *Le gouvernement Lévesque* (Tome 1), publié chez Septentrion.

Il est toujours membre du conseil d'administration des Organisations unies pour l'indépendance du Québec (Oui Québec), dont il fut le président fondateur, en plus de présider la table de concertation de la région de Lanaudière. À la suite de sa participation, à titre d'observateur, au référendum d'octobre 2017, il publie,



Denis Sylvain

Député de Beauce-Nord
(1973-1976)

Denis Sylvain a été honoré par la ville de Sainte-Marie-de-Beauce. Désormais, le grand marais du Domaine Taschereau porte le nom de *Grand marais Denis-Sylvain*. Ce parc,

situé au centre-ville de Sainte-Marie, couvre 53 hectares et présente une impressionnante diversité d'écosystèmes humides, terrestres et aquatiques. Monsieur Sylvain est le président fondateur de la Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau.

ANCIENS ET ANCIENNES PARLEMENTAIRES EN ACTION

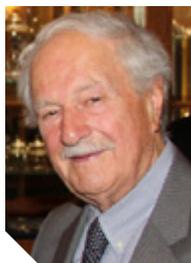


Jean-Pierre Soucy

Député de Portneuf
(2003-2007)

Jean-Pierre Soucy a été élu conseiller municipal de la Ville de Neuville en novembre dernier. En plus de prononcer des conférences sur son voyage pédestre de

1 800 kilomètres sur les chemins de Compostelle effectué avec sa conjointe Paulette Dambremont, en 2017, il a écrit un livre sur le sujet intitulé *Entre 2 mers, sur les Chemins de Compostelle*. Ce livre fut lancé le 25 janvier dernier.



Michel Tremblay

Député de Rimouski
(1985-1994)

En avril dernier, Michel Tremblay a publié *Mémoires politiques. Michel Tremblay, député et maire*. Comme son titre l'indique, ce livre, ponctué de nombreuses photos, et même de

caricatures, relate les 20 ans de vie publique de monsieur Tremblay, qui fut député de Rimouski, avant de devenir maire de cette ville. En outre, deux exemplaires ont été déposés au centre rimouskois de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.



Carole Théberge

Députée de Lévis
(2003-2007)

Carole Théberge est, depuis avril dernier, présidente du conseil d'administration du Grand Théâtre de Québec. Au surplus, en mars dernier, le Centre Femmes L'Ancrage

de Lévis a reconnu son engagement et souligné ses réalisations envers les femmes.

■ René Blouin

Rédacteur en chef
Député de Rousseau de 1981 à 1985

Anciens et anciennes parlementaires, aidez-nous à vous informer!

Vous avez publié, avez reçu une nomination ou une décoration?

Vous avez participé à un colloque, une émission de télévision ou de radio?

Contactez le secrétariat de l'Amicale par courriel : aapq@assnat.qc.ca

SONGHAÏ : UNE AFRIQUE QUI RELEVÈ LA TÊTE

DE GRAND-POPO À PORTO-NOVO

En janvier dernier, ma conjointe Claudine et moi nous sommes rendus au Bénin. Plus précisément à Grand-Popo, au sud-ouest de l'Afrique, afin de participer à un projet humanitaire.

Au cours de la fin de semaine du 27 janvier, nous avons pris la route de la capitale, Porto-Novo. J'avais entendu parler d'un projet fascinant qui y a vu le jour il y a une trentaine d'années et qui constitue une des plus grandes réussites africaines. Après avoir fait le tour de la ville et, hélas, constaté le fouillis qui y règne trop souvent, nous nous sommes rendus sur le site de Songhaï, une étonnante réalisation qui illustre la capacité des Africains à relever la tête et à prendre leur destin en main, comme on nous le rappelle avec justesse au cours de la visite du site.

UN PEU D'HISTOIRE

Il y a une trentaine d'années, Godfrey Nzamujo vivait en Californie. Il venait d'y terminer des études universitaires en électronique et en microbiologie. Ce Nigérian d'origine était alors professeur à l'Université Loyola Marymount de Los Angeles. Il est découragé de voir les images que passent en boucle les réseaux de télévision américains pour illustrer la famine qui, à cette époque, sévit en Éthiopie. L'Afrique apparaît

alors comme un continent sans espoir, ravagé par les guerres, la famine et la pauvreté.

Nzamujo décide de rentrer en Afrique et d'y implanter un projet de développement, « un lieu où l'impossible devenait possible », précise-t-il. Ainsi débuta l'aventure Songhaï.



René Blouin

TRENTE ANS PLUS TARD

Aujourd'hui, Songhaï n'est plus un projet en devenir, c'est une réalisation impressionnante. Les installations de Porto-Novo ne peuvent qu'épater le visiteur. On y constate l'efficacité de ce modèle de développement, largement axé sur la production biologique. Il s'agit en effet d'un modèle intégré qui met la technologie au service des productions primaires animales et végétales, incluant la pisciculture. La technologie supporte aussi la production dite secondaire, basée sur la transformation, la fabrication mécanique et la construction, autant que la production tertiaire qui regroupe les secteurs de la restauration et de l'hébergement, du transport et de la commercialisation. À Songhaï, rien ne se perd; les contenants de plastique sont déchiquetés et servent à en fabriquer de nouveaux, les fumiers et résidus de la production végétale sont utilisés comme engrais, le compost sert en outre à la production de gaz dont l'énergie est intelligemment utilisée, etc.



Toutes les photos de cette section ont été fournies par René Blouin.



UNE ÉCOLE DE FORMATION

Au surplus, Songhaï est une école de formation qui accueille des centaines de participants. On vise ainsi à reproduire ce modèle afin de contribuer au développement durable des communautés, à créer des emplois et à combattre l'exode rural.

SONGHAÏ RAYONNE

Aujourd'hui, Songhaï est bien implanté au Bénin où l'on retrouve, en plus de celui de la capitale,



Les vaillants ouvriers devant les classes en construction



trois autres centres. Une dizaine d'autres projets ont vu le jour au Nigéria, au Libéria, en Sierra Léone et au Congo. Une réussite impressionnante qui montre bien que l'Afrique peut relever la tête. Comme on peut le constater, Songhaï pourrait même inspirer les Occidentaux en quête de méthodes de production biologiques et respectueuses de l'environnement.

MAIS QU'ALLIONS-NOUS FAIRE À GRAND-POPO?

Le projet humanitaire auquel nous nous sommes joints consistait essentiellement à construire et améliorer les locaux de classes pour accueillir des élèves, de la maternelle jusqu'au secondaire. Cette année, la construction de deux classes de maternelle était au cœur du projet et elle fut réalisée en six semaines. Les fondations de l'immeuble avaient été construites l'an dernier. C'est grâce aux efforts et à la précieuse contribution des coopérants québécois, dirigés avec efficacité par Jacinte Mailhot et Marcel Thuot, que ce projet a pu être réalisé. C'est toutefois en raison de la compétence et de la détermination des ouvriers béninois que le bâtiment a pu être érigé en si peu de temps. Il faut dire que ces vaillants ouvriers travaillaient de sept heures du matin jusqu'à dix-huit heures trente, avec une pause en milieu de journée, souvent sept jours par semaine. On ne peut qu'admirer leur savoir-faire et le cœur qu'ils mettent à l'ouvrage, à des températures avoisinant les 35 degrés Celsius. Vous pouvez suivre cette aventure en cliquant sur <http://grandpopo.blogspot.com/2017/12/plus-quelques-jours-avant-le-depart.html>

■ **René Blouin**

Rédacteur en chef
Député de Rousseau de 1981 à 1985

SOUVENONS-NOUS DE...



Monsieur **Guy Joron**, député de Gouin de 1970 à 1973 et de Mille-Îles de 1976 à 1981, décédé à Montréal le 28 décembre 2017, à l'âge de 77 ans et 6 mois.

Monsieur Joron est né à Montréal, le 2 juin 1940. Il était le fils de Conrad Joron, commerçant, et de

Blanche Moreau.

Il étudia au Collège Saint-Laurent, au Collège Loyola et à l'Université de Montréal et est reçu bachelier en science politique en 1964.

Il a été vice-président d'une maison de courtage, membre de la Bourse de Montréal, conseiller en placements et analyste financier de 1965 à 1970. Président de la Tribune économique et sociale du Québec en 1967 et en 1968, il a aussi été collaborateur à la revue *Québec industriel* en 1966, puis secrétaire de l'Association des diplômés de l'Université de Montréal en 1967 et en 1968.

Membre de l'exécutif national du Parti québécois de 1971 à 1974, il a été élu député du Parti québécois dans Gouin en 1970, défait en 1973, réélu dans Mille-Îles en 1976. Assermenté membre du Conseil exécutif le 26 novembre 1976, il a été ministre délégué à l'Énergie dans le cabinet Lévesque du 2 février 1977 au 21 septembre 1979, ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières du 21 septembre 1979 au 6 novembre 1980. Il démissionna comme député le 26 février 1981.

Il a été membre du conseil d'administration d'Hydro-Québec de 1981 à 1987, président de la Place des Arts de 1982 à 1988, membre du conseil d'administration et membre du comité exécutif du groupe PRENOR à compter de 1982.

En 1976, il a publié *Salaires minimum annuel \$ 1 million! ou la course à la folie*.



Monsieur **André Bourbeau**, député de Laporte de 1981 à 2003, décédé à Dunham le 25 mars 2018 à l'âge de 81 ans et 9 mois.

Monsieur Bourbeau est né à Verdun, le 1^{er} juin 1936. Il était le fils de Louis-Auguste Bourbeau, chirurgien, et d'Antoinette Miquelon.

Il étudia à Danville, au Séminaire Saint-Charles-Borromée, à Sherbrooke, et à l'Université de Montréal. Il a obtenu un diplôme en droit de l'Université McGill en 1959 et a été admis à la Chambre des notaires en 1960. Il pratiqua à Montréal de 1960 à 1981.

Il a été membre du conseil d'administration de Place Desjardins de 1973 à 1977 et président fondateur de l'Office municipal d'habitation de Saint-Lambert de 1974 à 1981.

Conseiller municipal de 1970 à 1978 et maire de Saint-Lambert de 1978 à 1981, il a aussi occupé le poste de président du Conseil des maires et commissaires à la Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal de 1978 à 1981.

Élu député du Parti libéral dans Laporte en 1981, il a été réélu en 1985, en 1989, en 1994 et en 1998. Il a été ministre des Affaires municipales dans le cabinet Bourassa du 12 décembre 1985 au 23 juin 1988, ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu du 23 juin 1988 au 11 octobre 1989, ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle du 11 octobre 1989 au 12 janvier 1994, ministre du Travail par intérim du 13 septembre au 5 octobre 1990, ministre des Finances du 12 janvier au 26 septembre 1994. Il ne s'est pas représenté en 2003.

Il a été président du conseil d'administration de la fondation Jeunesses musicales du Canada (JMC) à compter de 1997, président de la Fondation Wilfrid-Pelletier de mars 1998 à avril 2003, président fondateur du Concours musical international de Montréal à compter de 2002.

SOUVENONS-NOUS DE...

Le 19 février dernier, il a été honoré par les JMC qui ont procédé à la dénomination officielle de leur maison de l'avenue Mont-Royal Est, la Maison André-Bourbeau des Jeunesses musicales du Canada. Ce choix toponymique est un juste hommage envers cet ancien parlementaire très engagé auprès des JMC et de leur fondation.

Il a été président du conseil d'administration d'Hydro-Québec du 20 octobre 2003 au 6 avril 2005, administrateur de SkyPower GP, président du Centre d'affaires du Vieux-Longueuil, directeur général de la Fondation Sybilla-Hesse et président de Sogebour à compter de 2005.

Fait chevalier de l'Ordre national du Québec le 17 juin 2009, il a aussi reçu le Prix de la Personnalité Arts-Affaires en 2015. En 2017, il a publié *L'homme de 6 milliards*.



Monsieur **Jean-Guy Trépanier**, député de Saint-Maurice de 1965 à 1966, décédé le 30 mars 2018, à l'âge de 86 ans et 2 mois.

Monsieur Trépanier est né à Shawinigan, le 3 février 1932. Il était le fils de Jean-Baptiste Trépanier, mécanicien, et de Lauriette Lamy.

Il étudia au Collège Sacré-Coeur à Shawinigan, au Séminaire Saint-Joseph à Trois-Rivières et à l'Université Laval. Il a été admis à la pratique du notariat le 20 juin 1955 et exerça sa profession à Shawinigan jusqu'en 1969.

Il a été élu député libéral dans Saint-Maurice à l'élection partielle du 18 janvier 1965 et défait en 1966.

Il a été inspecteur des greffes à la Chambre des notaires du Québec de 1969 à 1973, puis syndic et notaire à la Chambre des notaires de 1969 à 1993.

Administrateur de la Chambre de commerce des jeunes de Shawinigan de 1956 à 1960, il a été nommé vice-président de cette association en 1959 et président en 1960. Administrateur et secrétaire du Club Richelieu en 1967, il a été vice-président en 1968. Il a également été membre du conseil d'administration de

l'hôpital Sainte-Thérèse-de-Shawinigan et du comité de coordination du Service de récréation de la Cité de Shawinigan de 1966 à 1969. Il a œuvré au Centre de bénévolat de la Vallée-du-Richelieu et été membre des Chevaliers de Colomb.



Monsieur **Clément Vincent**, député de Nicolet de 1966 à 1973, décédé à Drummondville le 4 avril 2018, à l'âge de 86 ans et 10 mois.

Monsieur Vincent est né à Sainte-Perpétue, le 18 mai 1931. Il était le fils d'Arthur Vincent, agriculteur, boucher et commerçant, et de

Berthe Girard.

Il étudia à Sainte-Perpétue, au Séminaire de Nicolet et au St. Anselm's College de Rawdon. Il a été commandant du corps de cadets de l'armée canadienne à Rawdon. Il a été diplômé en formation sociale de l'Université de Sherbrooke en 1966.

Propriétaire d'une ferme à partir de 1955, il fut également employé dans le commerce de grains et de viandes de son père jusqu'en 1960. Il a été représentant commercial pour la Canada Packers de 1960 à 1962.

Actif dans les mouvements paroissiaux et diocésains de 1948 à 1959, il fut notamment président des cercles Lacordaire. Il a été membre de la Commission du prêt agricole canadien de 1957 à 1959, puis du comité consultatif de la Société du crédit agricole de 1959 à 1962.

Maire de Sainte-Perpétue du 19 janvier 1959 au 11 janvier 1961, il a été élu député progressiste-conservateur à la Chambre des communes dans Nicolet-Yamaska en 1962, réélu en 1963 et en 1965. Whip adjoint du Parti progressiste-conservateur de novembre 1965 à avril 1966, il démissionna le 4 mai 1966. Élu député de l'Union nationale à l'Assemblée législative dans Nicolet en 1966, il a été ministre de l'Agriculture et de la Colonisation dans les cabinets Johnson et Bertrand du 16 juin 1966 au 12 mai 1970. Il a été réélu en 1970, puis défait dans Nicolet-Yamaska en 1973.

Il a été directeur général de l'Union nationale en 1975 et en 1976, directeur général adjoint du financement des partis politiques de 1978 à sa retraite en 1983.

Il a été membre du conseil d'administration de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec d'août 1994 à mai 1995.

Il a reçu la médaille du meilleur cadet en 1948, la médaille du Mérite diocésain de Nicolet le 22 juillet 1985 et la médaille du Mérite social en 2014. Responsable de l'ouvrage *Paroisse Sainte-Perpétue 1866-1991* lors des fêtes du 125^e de cette paroisse, il a été aussi l'auteur de *Portrait d'un homme politique* en 1995, de *Carnet de famille* en 1998, et de *Bribes de mémoire* en 2004.



Monsieur **Pierre Descoteaux**, député de Groulx de 2003 à 2007, décédé à Rosemère le 9 avril 2018, à l'âge de 66 ans et 1 mois.

Monsieur Descoteaux est né à Montréal, le 16 février 1952. Il était le fils de Joseph Descoteaux, ingénieur de locomotive, et d'Elsie Hébert.

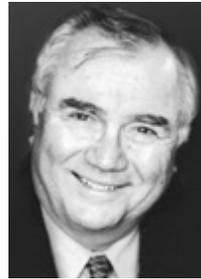
Diplômé en droit en 1978 et en droit notarial de l'Université de Montréal en 1979, il devint membre du Barreau du Québec à compter de 1980.

Il fut avocat dans différents cabinets et grandes entreprises de 1980 à 1986 et arbitre en droit du travail de 1986 à 2003. Il a été également professeur à l'École du Barreau du Québec, professeur de droit civil à l'Université du Québec à Montréal, professeur de droit immobilier à l'Université de Montréal et professeur de droit du travail et des affaires à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Il a été conseiller municipal de la Ville de Rosemère de 1982 à 1987. Élu député libéral dans Groulx en 2003, il a été adjoint parlementaire au ministre du Travail du 21 mai 2003 au 2 mars 2005, vice-président de la Commission des institutions du 8 mars 2005 au 21 février 2007. Il a été défait en 2007.

Il devint directeur général de Laurentides économique en mars 2012.

Il annonça son intention de solliciter l'investiture du Parti québécois dans la circonscription de Groulx en 2012, puis y renonça.



Monsieur **William Frederick Shaw**, député de Pointe-Claire de 1976 à 1981, décédé à Port Perry en Ontario le 26 mai 2018, à l'âge de 85 ans et 8 mois.

Monsieur Shaw est né à Montréal, le 13 octobre 1932. Il était le fils de Fred Shaw, commis de chemin de fer, et de Mary Ethel Moffatt.

À Montréal, il étudia à la Guy Drummond School, à la Strathcona Academy et à l'Université McGill. Il a été reçu chirurgien-dentiste en 1958.

Il exerça sa profession dans les Forces armées canadiennes de 1956 à 1963 et pratiqua ensuite à Hudson et à Pointe-Claire. Il était attaché au Lakeshore General Hospital. Il a été directeur de l'Ordre des dentistes et membre de la Société dentaire de Montréal et de l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec. Il fut également instructeur de football au Collège Bourget, à l'Université du Québec à Trois-Rivières et au Cégep Bois-de-Boulogne de 1966 à 1972.

Il a été président de l'Association progressiste-conservatrice de Vaudreuil de 1967 à 1970, puis candidat de l'Union nationale défait dans Robert-Baldwin en 1970 et défait au congrès de direction de l'Union nationale tenu les 22 et 23 mai 1976. Élu député de l'Union nationale dans Pointe-Claire en 1976, il siégea comme député indépendant à partir du 18 février 1978. Il a été candidat indépendant défait dans Jacques-Cartier en 1981 et dans Lachine-Lac-Saint-Louis aux élections fédérales de 1993. Il a été candidat du Parti égalité défait dans Jacques-Cartier aux élections provinciales de 1998 et défait dans D'Arcy-McGee en 2003. Enfin, il a été candidat de l'Alliance canadienne défait dans Lac-Saint-Louis aux élections fédérales 2000.

Il a été coauteur avec Lionel Albert de *Partition, The Price of Quebec's Independence* publié en 1980 et l'auteur du roman *Damned Adventure* publié en 2013.

LE NOUVEAU PAVILLON D'ACCUEIL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : LE CHANTIER PROGRESSE

Pour une vision d'ensemble, voyez ou revoyez la [capsule vidéo](#) de présentation du projet disponible sur le site Internet de l'Assemblée nationale.

Jetez un coup d'œil sur les quelques photos ci-dessous pour mesurer l'avancement des travaux.

La structure du garde-corps bordant l'**agora** est complétée. Le plafond et la fermeture du mur, où l'on retrouvera les images du Québec et le rail d'exposition, sont en progression.



La construction du plafond, dont le tirage de joints est effectué, permet de voir la grosseur et la profondeur de l'oculus. On remarque aussi, grâce au gypse présent sur une bonne partie du garde-corps, l'ouverture progressive de la rampe sur l'agora.



Le gypse sur les murs de la **salle multifonctionnelle** est en place. La construction de l'ossature et la finition électromécanique du plafond sont également terminées.

Les **salles de commission** font partie des endroits les plus avancés. La peinture, l'éclairage et l'installation des supports muraux pour les équipements audiovisuels sont presque complétés. Les fenêtres permettant la vue en plongée sont également en place.

PLACE AUX CITOYENS



L'agrandissement de 1500 m² sous la **cour intérieure** est terminé. Les équipes de la Direction de la sécurité, de la Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles ainsi que de la Direction de l'informatique, de la télédiffusion et des télécommunications ont maintenant accès à leurs locaux respectifs.

Dans la cour intérieure, la structure hors sol du bloc de l'ascenseur est maintenant couverte de son mur rideau. L'installation de l'ascenseur est actuellement en cours.

Les travaux de coffrage, de bétonnage, d'imperméabilisation et de remblayage du tunnel de la Bibliothèque sont maintenant terminés. Les travaux de jonction entre le bâtiment existant et le tunnel ont débuté le 21 mai dernier.



SUIVEZ L'ÉVOLUTION DES TRAVAUX EN IMAGES > <http://www.assnat.qc.ca/fr/pavillon/chantier.html>

OBSERVEZ EN DIRECT L'AVANCEMENT DU PROJET > <http://www.assnat.qc.ca/fr/pavillon/camerasWeb.html>

Le Temps de parole est publié par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec avec la collaboration des services de l'Assemblée nationale.

À L'AGENDA

Veillez noter que les anciens parlementaires se rencontreront à Montréal à l'automne. Des précisions seront communiquées aux anciens parlementaires par courriel à la fin de l'été.

LE COUP DE POUCE VERT

Vous avez pris l'habitude de lire votre journal à partir de votre ordinateur ou de votre tablette électronique? Alors, pourquoi ne pas en faire autant avec *Le Temps de parole*? C'est simple, ça réduit l'utilisation du papier et les coûts des envois postaux. Consultez la section Publications du site Internet de l'Amicale à l'adresse suivante :

<http://www.assnat.qc.ca/fra/amicale/fra/publications/index.htm>

Vous ne souhaitez plus recevoir la revue par la poste? Avisez-nous! Composez le 418 266-1101, poste 70337, ou transmettez un courrier électronique au secrétariat de l'Amicale à l'adresse aapq@assnat.qc.ca qui notera votre choix. Vous serez informé de la publication du plus récent numéro par courriel.

UNE SECTION RÉSERVÉE AUX MEMBRES

Les membres en règle de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec ont maintenant une section qui leur est réservée dans le site Web de l'Amicale qui leur permet de consulter le Bottin des membres, les procès-verbaux des assemblées générales, des réunions du conseil d'administration et de certains comités de l'Amicale, de même que diverses informations destinées aux membres.

Crédits photos

Page couverture : René Lévesque, 1981. Fonds Assemblée nationale du Québec.
Photographe : Kedl

À moins d'indication contraire, la plupart des photos proviennent du fonds de l'Assemblée nationale du Québec, de Claude Lachance ou des anciens parlementaires eux-mêmes.

Site Internet de l'Amicale :

<http://www.assnat.qc.ca/fra/amicale>

*Tous les numéros depuis 2000 sont accessibles à cette adresse.

COMITÉ DE RÉDACTION

René Blouin
Rita Dionne-Marsolais
Serge Geoffrion
Marie Malavoy
Carole Théberge
Manon Voyer

RESPONSABLE DE L'ÉDITION

René Blouin

COLLABORATION

Lise Bacon
Louis Bernard
René Blouin
Yvan Bordeleau
Jacques Brassard
Raymond Bréard
France Dionne
André Gaulin
Serge Geoffrion
Claude Lachance
Michel Lévesque
Marie Malavoy
Pierre Morissette
Martin Pelletier
Jean Royer
Nicole Stafford
Hubert Thibault

RÉVISION

René Blouin
Jacques Brassard
Sylvie Robitaille
Manon Voyer

CONCEPTION ET RÉALISATION

Maude Lalancette
Sylvie Robitaille

IMPRESSION

Division de la reprographie
et de l'imprimerie de
l'Assemblée nationale

SECRÉTARIAT DE L'AMICALE

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.31, Québec (Québec) G1A 1A3

Tél. : 418 266-1101, poste 70337
Télécop. : 418 646-3213
Courriel : aapq@assnat.qc.ca
www.assnat.qc.ca/fra/amicale

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2018
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN : 2560-9262